



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 4 septembre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

L'automne de tous les dangers <i>La Tribune Hebdomadaire - 04/09/2015</i>	5
La tragédie de Manuel Valls <i>Le Point - 03/09/2015</i>	6
La réflexion s'engage sur la réforme du droit du travail <i>Paris Normandie Rouen Agglomération - 03/09/2015</i>	7
Le droit du travail en ligne de mire <i>La Marseillaise - 03/09/2015</i>	8
Le code du travail va évoluer <i>Ladepeche.Fr - 03/09/2015</i>	9
Un code du travail à repenser <i>Le Journal De La Haute- Marne - 03/09/2015</i>	10
Le droit du travail face au dogmatisme libéral <i>Humanite.Fr - 03/09/2015</i>	11
Terra Nova propose que les accords collectifs puissent déroger au droit du travail <i>La Correspondance Économique - 03/09/2015</i>	14
La ministre de l'Emploi a du travail <i>Charentelibre.Com - 03/09/2015</i>	16
El Khomry: à l'assaut du code du travail <i>Charentelibre.Com - 03/09/2015</i>	17
Une arabo-socialiste au ministère du chômage <i>Alterinfo.Net - 03/09/2015</i>	18
Emploi: "les outils commencent à porter leurs fruits" (El Khomri) <i>Agence France Presse Fil Eco - 03/09/2015</i>	23
El Khomri: "les outils" pour l'emploi "commencent à porter leurs fruits" <i>Actu.Orangecaraibe.Com - 03/09/2015</i>	24
Emploi: Pour Myriam El Khomri, «les outils commencent à porter leurs fruits» <i>20Minutes.Fr - 03/09/2015</i>	26
Les dossiers qui attendent Myriam El Khomri , la nouvelle ministre du travail <i>Actuel RH - 03/09/2015</i>	27
Tribune de M. Manuel Valls, Premier ministre, dans "Les Echos" du 25 août 2015, sur les... <i>Vie- Publique.Fr - 04/09/2015</i>	31
Sept Français sur dix prêts à laisser les entreprises fixer le temps de travail <i>Les Echos - 04/09/2015</i>	35
Myriam El Khomri remplace François Rebsamen au ministère du Travail <i>Liaisons Sociales Quotidien - 04/09/2015</i>	37
Macron, le mauvais génie de la gauche ? <i>Marianne - 04/09/2015</i>	38
Les anciens élèves au centre du brainstorming sur la réforme de Polytechnique <i>Lalettrea.Fr - 03/09/2015</i>	42
Les dossiers "chauds" sur le bureau de Myriam El Khomri <i>Info.Expoprotection.Com - 03/09/2015</i>	43
Les métiers qui vont recruter à horizon 2022 ! <i>Dogfinance.Com - 03/09/2015</i>	45
Les accords de branche simplifieraient-ils la vie des entreprises ? <i>Teva.Fr - 03/09/2015</i>	47
L'UPA appelle à une simplification du droit du travail <i>Batidoc.Com - 03/09/2015</i>	49
La lutte contre l'illettrisme un impératif économique et social <i>Liaisons Sociales Quotidien - 03/09/2015</i>	50

Sommaire

Laurent Berger : "Non au statu quo sur le code du travail"	51
<i>Ressources- Solidaires.Org - 03/09/2015</i>	
Laurent Berger n'est pas choqué par la volonté de Valls de réformer la réglementation...	52
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 04/09/2015</i>	
Le Code du travail bientôt aux oubliettes ?	53
<i>Yahoo ! (France) - 03/09/2015</i>	
El Khomri: "les outils" pour l'emploi "commencent à porter leurs fruits"	54
<i>Varmatin.Com - 03/09/2015</i>	
Emploi, formation: Myriam El Khomri est attendue par les chantiers	56
<i>Initiatives.Tv - 03/09/2015</i>	
Énergie renouvelable : les dommages collatéraux	58
<i>Contrepoints.Org - 04/09/2015</i>	
It' s a wonderful world...	61
<i>Jautomatise.Com - 03/09/2015</i>	
Droit du travail: l'UPA pour une simplification mais contre la priorité aux accords d'e...	62
<i>Lexpress.Fr - 03/09/2015</i>	
Code du travail : les Français veulent une réforme	63
<i>Boursorama.Com - 03/09/2015</i>	

France Stratégie



TENDANCES

ÉDITORIAL

L'automne de tous les dangers

PAR
PHILIPPE
MABILILLE

@phmabilille



Dans la longue liste des gourous qui prédisent le pire pour l'économie mondiale, Martin Armstrong (qui n'a rien à voir avec celui qui a marché sur la Lune!) occupe une place à part. Ce financier américain, condamné pour fraude par un tribunal de New York qui l'a jeté en prison pendant sept ans, est le héros d'un film documentaire, *The Forecaster* (« L'Oracle »), sorti en 2014, dans lequel celui dont le père a été ruiné par la crise de 1929 annonce disposer d'un modèle prédictif qui date l'implosion du château de cartes de l'endettement public en octobre de cette année. Pour Armstrong, la dette publique, que ce soit aux États-Unis ou en Europe, est une immense chaîne de Ponzi dont la faillite est inévitable. Son oracle fixant le « Big One » en octobre 2015, repose sur une utilisation assez délirante du nombre Pi qui serait, selon son modèle magique, un indicateur déterminant du comportement historique des marchés dont les cycles se retourneraient tous les 3141 jours (Pi multiplié par 1000), soit en gros tous les 8,6 ans. Armstrong, qui s'est rendu célèbre en prédisant au jour près le krach d'octobre 1987, était en prison lors du déclenchement de la crise des *subprimes*. Mais, si l'on suit son raisonnement, difficile de ne pas voir que nous sommes entrés, depuis le mois d'août, dans la zone de danger déterminée par son modèle puisque plus de huit ans et demi se sont écoulés depuis le démarrage de la dernière crise financière.

Si l'on observe la situation de l'économie mondiale et des marchés financiers en cette rentrée 2015, force est de constater que les

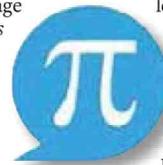
signaux semblent hélas donner raison au gourou américain. Le FMI vient de réviser en baisse, de 4% à 3,3%, sa prévision pour la croissance mondiale, et les économistes commencent à craindre une nouvelle récession planétaire en 2016. Parmi les signaux forts, le recul simultané du prix des matières premières, notamment du pétrole, la panne de l'économie chinoise et le coup d'arrêt à la croissance du commerce mondial.

Le krach de la Bourse de Shanghai, qui a perdu 40% depuis juin (mais dont les cours restent encore supérieurs de 30% à ceux d'octobre 2014) rappelle l'adage boursier qui veut que « *les arbres ne montent pas jusqu'au ciel* ». Certes, cette purge peut sembler salutaire après une période d'exubérance irrationnelle de la part d'investisseurs cupides qui ont financé leurs achats en Bourse à coups d'endettement, profitant de l'argent facile et bon marché. Mais le plus inquiétant est l'attitude des autorités chinoises qui, effet de la panique ou de dissensions au sommet, ont multiplié les signaux contradictoires cet été, donnant le sentiment d'avoir perdu la baraka qui leur a permis de piloter le formidable développement du pays. Ils ont tour à tour augmenté brutalement les taux d'intérêt pour contrer la spéculation, pour les diminuer aussi vite au lendemain du lundi noir de la fin août; ouvert la porte à la convertibilité du yuan, ce qui a été interprété comme une volonté de le dévaluer; et multiplié ordres et contre-ordres aux institutions publiques pour acheter des actions. En France, au gouvernement, on minimise l'effet de ce krach chinois qui ne devrait pas

avoir trop de conséquences sur la modeste croissance espérée cette année. Mais, avec une économie à l'arrêt au deuxième trimestre, les espoirs d'une fin de quinquennat enfin portée par une croissance plus dynamique sont battus en brèche. Les États-Unis sont le dernier moteur de la croissance mondiale et cela risque de ne pas suffire, alors qu'en 2016 l'Onclé Sam va entrer dans une année d'élections présidentielles.

Le monde semble condamné à une longue période de croissance faible, conformément à la thèse de la stagnation séculaire formulée par l'ancien secrétaire au Trésor de Bill Clinton, Larry Summers. On voit bien dans l'hésitation de la Fed à remonter les taux et dans la persistance de déficits publics élevés (sauf en Allemagne), que cette thèse est prise au sérieux.

Une approche alternative à cette explication de la croissance faible a été récemment proposée par la Banque des règlements internationaux, souligne l'économiste Jean Pisani-Ferry. Selon la BRI, la cause de tous nos maux serait, bien au contraire, que les banques centrales ont dû, en réaction à la crise de 2008, réduire beaucoup trop les taux d'intérêt, ce qui aggraverait nos difficultés structurelles en favorisant une mauvaise allocation de l'épargne : en témoignent les bulles immobilières et boursières, et la déficience des investissements de long terme. Un cercle vicieux qui déprime la croissance potentielle. La solution serait de mener des politiques d'offre et de « normaliser » les politiques monétaires. Thèse intéressante mais qui, au vu du chômage de masse et de l'effet déflationniste des nouvelles technologies, semble pour le moins prématurée... ■



**SOMMAIRE**2243

La tragédie de Manuel Valls

Jean-Marc Ayrault est de retour. Il s'appelle Manuel Valls. Un an et demi après son arrivée à Matignon, l'ancien jeune loup du PS s'est inexplicablement embourbé dans la synthèse pâteuse qu'il entendait autrefois pulvériser. Il représentait alors la gauche nouvelle, réformatrice, volontaire. Il était jeune, du moins autant qu'on peut l'être en politique, où à 50 ans on est souvent considéré comme un stagiaire.

Dix-sept mois plus tard, il est bien cabossé. Juste et fort lors des attentats de janvier, mais étonnamment fébrile par ailleurs. Jusqu'à ce moment pathétique où, pour complaire à une gauche qui le déteste, il « recadre » Emmanuel Macron, coupable d'avoir dit – quel crime odieux ! – qu'il fallait valoriser le travail plutôt que les loisirs. L'homme qui voulait « déverrouiller les 35 heures » ne dit plus ce qu'il pense. Il est « cambadélisé ».

Le Premier ministre s'exprime désormais avec d'autant plus d'ardeur et de sueur que son propos se vide de sa substance.

La révolution Valls tant attendue n'a donc pas eu lieu. La plus importante réforme du quinquennat, le pacte de responsabilité, a d'ailleurs été lancée sous Jean-Marc Ayrault...

Pourtant, à La Rochelle, à la fin de son discours, on a senti poindre le Valls d'il y a deux ans. Il vantait une gauche

« qui s'adapte aux réalités du monde » et parlait de simplifier le droit du travail. La sortie ce mois-ci du rapport Combrexelle, censé briser quelques tabous sur cette question, sera l'occasion de montrer qu'il lui reste un peu de ce courage qui le caractérisait jusqu'ici. Pour lui, ce serait salvateur. Pour la France, ce serait un commencement ■

Etienne Gernelle

La réflexion s'engage sur la réforme du droit du travail

Le Premier ministre l'avait annoncé au printemps et l'a redit dimanche : il souhaite « *revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation* » en matière de droit du travail, en donnant la possibilité aux employeurs et représentants des salariés de « *décider eux-mêmes* ». Pour cela, Manuel Valls attend d'ici la fin du mois les préconisations de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combexelle. Bien décidés à verser leur pierre à l'édifice, l'Institut Montaigne et Terra Nova ont tiré les premiers. Les deux laboratoires d'idées ont appelé cette semaine à secouer le droit du travail français en faisant primer l'accord collectif sur la loi.

« *Renverser la hiérarchie des normes, c'est bien de cela qu'il s'agit* », revendique le juriste Jacques Barthélémy, l'un des deux coauteurs avec l'économiste Gilbert Cette de « *Réformer le droit du travail* », à paraître ce jour aux éditions Odile Jacob. Dans cette réflexion menée pour Terra Nova, proche du PS, les deux experts dressent le même constat que l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter, qui avait relancé en juin le débat sur « *l'obésité* » du Code du travail : la complexité et l'abondance du droit social actuel brident l'activité économique et découragent les employeurs d'embaucher.



Manuel Valls dimanche

du travail ne s'appliquant qu'à défaut d'accord d'entreprise ou de branche.

Pour sortir de l'impasse, ils proposent que « *la dérogation à la loi et à la réglementation, par accord collectif de branche et/ou d'entreprise* » devienne la règle. Condition : que ces accords soient majoritaires à 50 % et respectent certaines « *limites* » (droit international et principes fondamentaux du droit du travail). Pour « *sécuriser* » les employeurs, MM. Cette et Barthélémy prônent d'aller plus loin avec un accord collectif s'imposant au salarié. Celui-ci n'aurait plus son mot à dire sur quelques « *éléments substantiels absolus* » de son contrat de travail, tels que le salaire horaire et le niveau de qualification. La durée du travail et par conséquent le salaire mensuel pourraient eux être modifiés sans l'accord du salarié. En cas de refus, celui-ci serait licencié pour motif « *sui generis* », et non pour motif économique. De son côté, l'Institut Montaigne suggère plus directement d'inverser la hiérarchie des normes en faisant de l'accord d'entreprise la norme de droit commun. Les textes du Code



Le droit du travail en ligne de mire

Sur le métier de la nouvelle recrue donc, la fameuse réforme du code du travail, mise en orbite médiatique l'année dernière par Emmanuel Macron, sous les coups de buttoirs du patronat. Une « ?nécessaire évolution? » chère au gouvernement qui dispose pour faire avancer ce dossier, heureusement toujours sensible, de deux think tank, l'un libéral, l'autre... presque autant. Le Premier ministre l'avait annoncé au printemps et l'a redit dimanche? : il souhaite donner la possibilité aux employeurs et représentants des salariés de « ?décider eux-mêmes? ». Pour cela, Manuel Valls attend d'ici la fin du mois les préconisations de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combrexelle. Mais, bien décidés à verser leur pierre à l'édifice, l'institut Montaigne et Terra Nova ont tiré les premiers. Les deux laboratoires d'idées ont appelé cette semaine à secouer le droit du travail français en faisant primer l'accord collectif sur la loi. « ?Renverser la hiérarchie des normes, c'est bien de cela qu'il s'agit? », revendique le juriste Jacques Barthélémy, l'un des deux co-auteurs avec l'économiste Gilbert Cette de « ?Réformer le droit du travail? », à paraître ce jeudi. Dans cette réflexion menée pour Terra

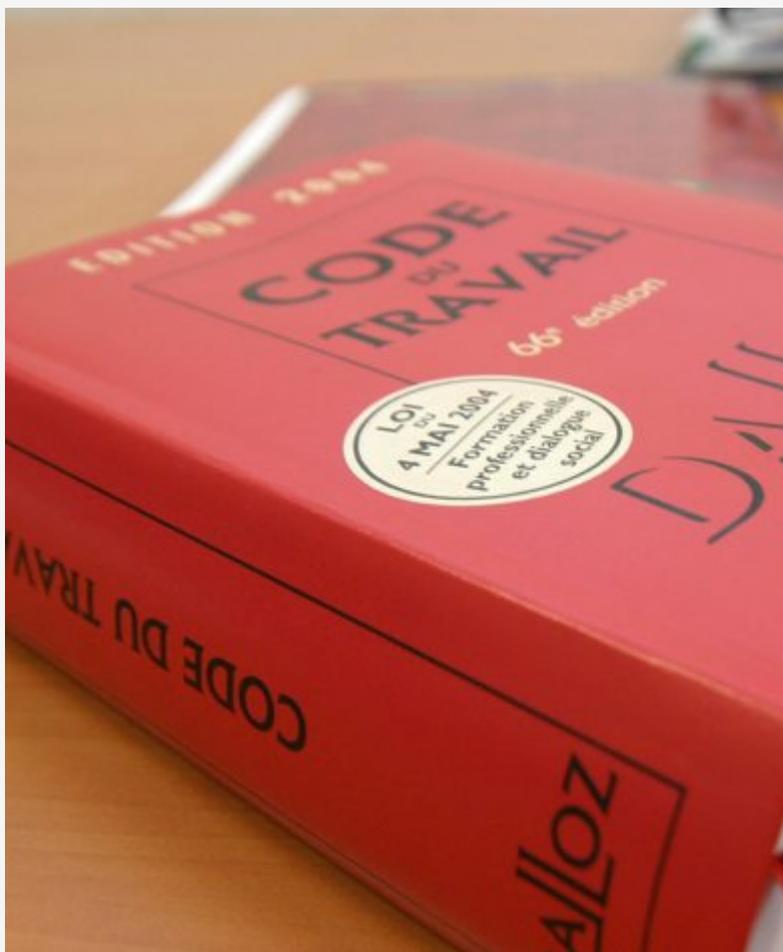
Nova, la boîte à idées du PS, les deux experts dressent le même constat que l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter et son « ?obésité? » du code du travail? : la « ?complexité et l'abondance? » du droit social actuel brident l'activité économique et découragent les employeurs d'embaucher. Et de proposer, pour « ?sortir de l'impasse? », que « ?la dérogation à la loi et à la réglementation, par accord collectif de branche et/ou d'entreprise? » devienne « ?la règle? »?! Medef et CFDT en alliés Mieux, pour « ?sécuriser? » les employeurs, MM. Cette et Barthélémy prônent d'aller plus loin avec un accord collectif s'imposant au salarié. Celui-ci n'aurait plus son mot à dire que sur quelques « ?éléments substantiels absolus? » de son contrat de travail, tels que le salaire horaire et le niveau de qualification. La durée du travail et par conséquent le salaire mensuel pourraient eux être modifiés sans l'accord du salarié. Et en cas de refus, celui-ci serait licencié pour motif « ?sui generis? », et non pour motif économique?! L'institut Montaigne, pourtant efficace caisse de résonance néo-libérale n'a guère besoin d'aller plus loin? : il suggère juste plus directement de faire de

l'accord d'entreprise « ?la norme de droit commun? ». Les textes du code du travail ne s'appliquant qu'« ?à défaut? » d'accord d'entreprise ou de branche.

Au Medef, on se « ?réjouit? » évidemment de voir que ses idées « ?prospèrent? ». Mais du côté de la CFDT aussi. Pour son numéro 1, « ?pas choqué? » par les propos de Valls, « ?il y a un besoin de régulation? » mais « ?il n'est pas interdit de dire que l'entreprise est un de ces niveaux? ». Joli tour de passe-passe puisque que le même Laurent Berger condamnait fermement les propos d'Emmanuel Macron quand celui-ci enfonçait la porte en 2014 en déclarant au Point que les 35h avaient vécu. Une « ?Valls? » de plus en plus serrée entre le pouvoir socialiste et la CFDT. Mais qui n'est finalement pas si nouvelle. Le président de Terra Nova n'est-il pas un certain François Chérèque?? ■



Le code du travail va évoluer



Le Premier ministre l'avait annoncé au printemps et l'a redit dimanche : il souhaite «revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation» en matière de droit du travail. L'idée est de donner la possibilité aux employeurs et représentants des salariés de «décider eux-mêmes». Pour cela, le Premier ministre attend d'ici la fin du mois les préconisations de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combrexelle. Bien décidés à verser leur pierre à l'édifice, l'Institut Montaigne et Terra Nova ont tiré les premiers. Les deux laboratoires d'idées, l'un de gauche, l'autre libéral appellent à secouer le droit du travail français en faisant primer l'accord collectif sur la loi. Le sujet devrait animer la prochaine conférence sociale des 19 et 20 octobre.



EMPLOI

Un code du travail à repenser

Le Premier ministre l'a redit dimanche : il souhaite « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de droit du travail, en donnant la possibilité aux employeurs et représentants des salariés de « décider eux-mêmes ». Pour cela, Manuel Valls attend les préconisations de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combrexelle. Sans attendre, l'Institut Montaigne et Terra Nova ont versé cette semaine leur pierre à l'édifice. Tous deux appellent à secouer le droit du travail français en faisant primer l'accord collectif sur la loi. « Renverser la hiérarchie des normes, c'est bien de cela qu'il s'agit », revendique le juriste Jacques Barthélémy, l'un des deux co-auteurs avec l'économiste Gilbert Cette de "Réformer le droit du travail".

Dans cette réflexion menée pour Terra Nova, proche du PS, ils dressent le même constat que l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter, qui avait relancé en juin le débat sur « l'obésité » du code du travail : la « complexité et l'abondance » du droit social actuel découragent les employeurs d'embaucher.

Ils proposent que déroger à la loi par accord de branche et/ou d'entreprise devienne « la règle ». Condition : que ces accords soient majoritaires à 50 % et respectent certaines « limites » (droit international et principes fondamentaux du droit du travail).

Le pays est « mûr » Pour « sécuriser » les employeurs, MM. Cette et Barthélémy prônent un accord collectif s'imposant au salarié. Celui-ci n'aurait plus son mot à dire que sur quelques « éléments substantiels absolus » de son contrat, tels que le salaire horaire et le niveau de qualification. La durée du travail et le salaire mensuel pourraient, eux, être modifiés sans son accord. Et en cas de refus, le salarié serait licencié pour motif "sui generis", et non économique.

De son côté, l'Institut Montaigne suggère plus directement d'inverser la hiérarchie des normes en faisant de l'accord d'entreprise « la norme de droit commun ». Les textes du code du travail ne s'appliquant qu'« à défaut » d'accord d'entreprise ou de branche.

La sortie quasi simultanée des rapports « d'un think tank classé plutôt libéral et un autre de gauche » montre « une convergence gauche/droite », le signe que « le pays est mûr », souligne de son côté le Medef.

Le numéro un de la CFDT, Laurent Berger, pousse lui à aller de l'avant car le code du travail est devenu « illisible ». « Il y a un besoin de régulation » et « il n'est pas interdit de dire que l'entreprise est un de ces niveaux (de régulation), à condition qu'on preserve une norme sociale minimale si l'entreprise ne joue pas le jeu de la négociation », estime-t-il. ■



Le droit du travail face au dogmatisme libéral

Par Christophe Ramaux (Économiste, Centre d'Économie de la Sorbonne – Université Paris I, coanimateur des Économistes atterrés). La commission conduite par Jean-Denis Combrexelle doit remettre son rapport en ce mois de septembre, mais avant même d'en examiner les conclusions et préconisations, il est permis de s'interroger sur l'objectif qui lui a été assigné. La lettre de mission de Manuel Valls témoigne en effet d'une profonde régression.

Une commission de réflexion est censée réfléchir de façon ouverte à une question posée, en l'occurrence celle de la place à accorder à la loi et aux accords collectifs. La lettre de M. Valls tranche au contraire d'emblée : « la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée », d'où l'objectif de « dégager des propositions pour aller plus loin, faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise ». La vocation de la commission est donc étroitement bornée : lister les dispositions – ouvrant des « perspectives nouvelles audacieuses » et pas de simples « aménagements » – permettant d'affaiblir la loi au profit des accords décentralisés, sans s'interroger sur la pertinence même de cet objectif. Or cette pertinence est éminemment discutable.

Du point de vue des intérêts des salariés en premier lieu. La lettre de Valls passe outre ce qu'est l'essence même du droit du travail². Partant du principe que le salarié est, par construction, en position de faiblesse par rapport à son employeur, ce droit a été historiquement conçu pour lui donner des droits afin de rétablir un minimum d'égalité. D'où les deux principes étroitement imbriqués d'ordre social et de faveur selon lesquels les règles de niveaux inférieurs ne valent que s'ils apportent un plus pour le salarié (l'accord d'entreprise par rapport à la convention de branche, celle-ci par rapport à l'accord interprofessionnel, celui-ci par rapport à la loi). « Modernisateurs » se disent-ils : en ravalant la loi au profit de l'accord d'entreprise, c'est pourtant un recul de plus d'un siècle qu'ils nous proposent. Du point de vue des entreprises elles-mêmes, cette démarche est délétère. La concurrence est totalement faussée si certaines doivent appliquer des règles sociales et d'autres pas. La loi et le principe d'extension des conventions collectives à toutes les entreprises de la branche permettent de contrecarrer cette dérive, le droit du travail prolongeant ici le principe de la « loi de la profession ».

La loi Fillon de 2004 puis celle de 2013, avec les fameux « accords de maintien de l'emploi », ont déjà ouvert la possibilité d'accords dérogatoires. Le Medef promettait avec cette flexibilisation des centaines de milliers d'emplois. Dans les faits, ces possibilités n'ont quasiment pas été utilisées par les entreprises (moins d'une dizaine d'accords signés au total)³. N'est-ce pas la preuve que celles-ci disposent déjà de nombreuses souplesses ? Que le souci pour elles se situe ailleurs ? Que l'emploi bloque avant tout du fait de l'insuffisance de carnets de commandes étouffés par les politiques d'austérité ? Non, répondent les libéraux. Si ces assouplissements du droit du travail ne produisent pas leurs effets c'est qu'ils sont encore trop timorés. Le médicament ne soigne pas... augmentons sa dose !

Après le CICE, le Pacte de Responsabilité, la récente loi Macron (qui assouplit encore « les accords de maintien de l'emploi »), le gouvernement persévère donc. La commission Combrexelle instituée par

Valls ne compte que deux économistes plus libéraux l'un que l'autre : le dogmatisme a décidément depuis longtemps changé de camp.

Parmi les juristes nommés au sein de la commission figure Antoine Lyon-Caen qui s'est illustré en publiant en juin dernier avec Robert Badinter un petit livre (*Le travail et la loi*) proposant de remettre à plat le droit du travail autour de 50 principes. La simplification législative et

réglementaire est sans aucun doute louable (ce qui vaut pour le code du travail vaut par ailleurs...). Reste que c'est par un condensé de poncifs libéraux que commencent les auteurs. En matière de chômage, on est loin d'avoir « tout essayé », « d'autres remèdes sont à portée de main » indiquent-ils. Quels remèdes ? La remise en cause de la « complexité du droit du travail », du code du travail devenu « épais, très épais même », de sorte qu'il est devenu facile de « proclamer que notre droit du travail est devenu obèse, malade ».

De nombreux juristes du travail (et d'autres) se sont déjà employés à démonter certaines des propositions de nos deux éminences : quelle généralité a une proposition de refonte axée de l'avis même des auteurs sur les seules TPE et PME, la simplification du code du travail n'aura-t-elle pas pour contrepartie une explosion de la jurisprudence afin d'en préciser les termes, quid des 35 heures, du principe de faveur, etc. ? En 2004, Antoine Lyon-Caen s'était élevé contre les préconisations de la commission de Michel de Virville visant déjà, à l'instar de bien d'autres rapports – on ne les compte plus depuis trente ans ! – à simplifier le droit du travail : « L'unité de ces propositions ne vient-elle pas de la simplification du droit qu'elles annoncent à grands cris ? Heureux, certes, sont les simples écrits. Mais simples, le sont-ils par leur brièveté ? Par leur intelligibilité ? Par leur manque de raffinement ? » (avec Hélène Masse-Dessen, « Droit du travail : la sécurité change de camp », *Le Monde*, 13 février 2004). Et de poursuivre en fustigeant des propositions qui, au nom de la simplification, remplacent la « sécurité » comme « fil qui permet de suivre la lente et difficile construction du droit du travail », avec la « sécurité du travail, la sécurité des revenus, la sécurité de l'emploi », par un « code de travail efficace » orienté vers la « sécurité des employeurs ». On ne saurait mieux dire...

Du point de vue économique, le plus grave est le présupposé selon lequel la priorité pour l'emploi serait de simplifier le droit du travail. Ce présupposé est porté par la représentation la plus libérale de l'emploi. L'OCDE s'est efforcée de l'étayer en établissant un indicateur sur la législation protectrice de l'emploi (LPE). En vain de son propre aveu. Le FMI lui-même a récemment admis que « la réglementation du marché du travail n'a pas, selon l'analyse, d'effets statistiquement significatifs » sur la productivité et la croissance (*Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2015, p. 109).

Le monde connaît depuis 2008, sa plus grande crise économique depuis les années 1930. Le chômage a explosé singulièrement en Europe où les dirigeants se sont arc-boutés sur l'austérité. Qui peut décemment prétendre que les droits des salariés et de leurs syndicats sont responsables de la crise ouverte en 2008 ? Le droit social (droit du travail mais aussi protection sociale) n'a-t-il pas alors été un fantastique contrepoids face à la dépression ? Et comment ne pas saisir que l'assouplissement du droit du travail ne peut que renforcer la course effrénée au moins-disant social qui mine l'Europe ?

L'emploi dépend avant toute chose des politiques macroéconomiques mises en oeuvre. En pointant la lourdeur du droit du travail, le gouvernement détourne de l'essentiel, son choix de ne pas s'attaquer aux ressorts d'un modèle libéral (finance libéralisée, libre échange, austérité salariale...) qui n'en finit pourtant pas de produire ses effets récessifs.

En matière même de droit du travail, il commet deux lourdes fautes. Celle d'insécuriser un peu plus les salariés, tout d'abord, alors que la France souffre d'un modèle d'entreprise à la fois financiarisée et archaïque, car féodale. Le travail empêché, non reconnu, dévalorisé, joue contre la performance. Le Medef et le gouvernement n'ont de toute évidence toujours pas intégré cette leçon élémentaire. Celle de ne pas lutter pleinement contre les nouveaux risques portés par l'« uberisation » du travail, d'une part, les travailleurs détachés, d'autre part. Ces nouveaux risques appellent un renforcement du droit du travail, à la fois, pour protéger les travailleurs, mais aussi, on revient au double fondement de ce droit, pour ne pas exposer les entreprises à une concurrence déloyale.

Historiquement, il y a un lien extrêmement étroit entre le développement du droit du travail et celui de la sécurité sociale, des services publics et des politiques économiques (des revenus, budgétaire, monétaire, industrielle, commerciale...) de soutien à la croissance et à l'emploi. Une cohérence d'ensemble, celle de l'État social, autour de l'idée que l'intervention publique est précieuse afin de réaliser des missions que le marché – le tout n'étant pas réductible aux jeux des

parties, l'intérêt général à celui des intérêts particuliers – ne peut assumer : le plein emploi, la stabilité financière, la réduction des inégalités, la satisfaction des besoins sociaux en matière d'éducation, de retraite, de santé, etc. Les libéraux ont aussi leur cohérence : le gouvernement français, à l'unisson des autres gouvernements européens, s'enfonce dans l'austérité salariale et budgétaire. Dans le même temps, Manuel Valls et Emmanuel Macron appellent à une profonde « refonte du droit du travail » orientée vers « plus de latitude », de « souplesse » pour les employeurs. Cette politique menée sans relâche en particulier en Europe ces dernières années ne marche pas. N'est-il pas temps de tourner le dos au dogmatisme libéral ?

1 Cette note a été rédigée suite à une audition par le secteur Conventions Collectives de Force Ouvrière.

2 Voir le livre roboratif de Pascal Lokiec, Il faut sauver le droit du travail ! (janvier 2014, Odile Jacob).

3 La lettre de mission de M. Valls le reconnaît : il y a déjà eu « élargissement des possibilités d'accords dérogatoires » et « diversification des modes de négociation et de conclusion des accords collectifs ». Mais « en dépit de ces évolutions, la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée », « le champ concerné reste restreint » et « les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire « standard » ».

4 Preuve que la remise en cause du droit du travail est la marotte des libéraux en cette rentrée, deux autres rapports sont annoncés sur le sujet : l'un par l'Institut Montaigne, l'autre par Terra Nova.

5 Pour une critique systématique de l'idée que moins de droits du travail et de salaires engendrerait plus d'emplois, voir Michel Husson, Créer des emplois en baissant les salaires ? (Les éditions du Croquant, 2015).

Terra Nova propose que les accords collectifs puissent déroger au droit du travail

C'est un des chantiers majeurs qui attend la nouvelle ministre du Travail Mme Myriam EL KHOMRI (voir infra) : la réforme du droit du travail. Elle pourra s'appuyer sur les nombreux rapports qui sortent actuellement sur le sujet. Au lendemain des propositions faites par l'Institut Montaigne pour réformer le dialogue social (cf. CE d'hier), la "fondation progressiste" Terra Nova a présenté hier un rapport intitulé : "Réformer le droit du travail", publié aujourd'hui aux éditions Odile Jacob. Le rapport a été rédigé par M. Gilbert CETTE, adjoint du directeur général des études et des relations internationales de la Banque de France, professeur associé de sciences économiques à l'université d'Aix-Marseille, et par M. Jacques BARTHELEMY, avocat conseil en droit social, fondateur du cabinet d'avocats Jacques BARTHELEMY et associés.

La proposition essentielle développée dans ce rapport repose "sur la promotion autant que possible de la négociation collective et de l'accord entre partenaires sociaux afin que (...) les meilleurs compromis puissent être construits". Autrement dit, la fondation propose que les accords collectifs, d'entreprise ou de branche, puissent déroger "largement" au droit du travail. "Renverser la hiérarchie des normes, c'est bien de cela qu'il s'agit", revendique le juriste Jacques BARTHELEMY. Très optimiste, M. Gilbert CETTE considère que cette réforme "pourrait être réalisée en quelques mois", après "consultation des partenaires sociaux", notamment pour définir les "limites du droit dérogatoire".

"Le droit social français souffre d'un mal profond : il ne parvient pas à concilier efficacité économique et protection des travailleurs (...), il ne joue pas son rôle". Les auteurs dressent ici le même constat que l'ancien garde des Sceaux Robert BADINTER et le juriste Antoine LYON-CAEN qui avait relancé en juin le débat sur "l'obésité" du code du travail (cf. CE du 17/06/2015), et le même constat que le libéral Institut Montaigne : la "complexité et l'abondance" du droit social actuel brident l'activité économique et découragent les employeurs d'embaucher. Pour "sortir de l'impasse", eux aussi préconisent que les partenaires sociaux prennent "la main" pour substituer "des normes conventionnelles aux normes réglementaires". De cette manière, selon les auteurs, de meilleurs compromis pourraient être construits, qui favoriseraient l'élaboration de nouvelles "normes adaptées à chaque contexte". Il deviendrait alors possible "d'adapter par accord collectif les normes du code du travail qui brident l'activité économique (institutions représentatives du personnel, seuils sociaux...)". "La dérogation à la loi et à la réglementation, par accord collectif de branche et/ou d'entreprise" devrait donc devenir "la règle", mais dans certaines limites cependant : respect du droit international et principes fondamentaux du droit du travail. Actuellement, les possibilités de déroger se limitent au temps de travail et aux accords de maintien de l'emploi, qui permettent des baisses de rémunération limitées dans le temps dans les entreprises en difficulté.

Pour "sécuriser" les employeurs, MM. CETTE et BARTHELEMY prônent d'aller plus loin avec un accord collectif s'imposant au salarié. Celui-ci ne pourrait se prononcer que sur quelques "éléments substantiels absolus" de son contrat, tels que le salaire horaire et le niveau de qualification. La durée du travail et donc le salaire mensuel pourraient eux être modifiés sans son accord. En cas de refus, le salarié serait licencié pour motif "sui generis", et non économique.

Les conditions de faisabilité du droit conventionnel

Terra Nova expose également les conditions de faisabilité d'un tel droit conventionnel. Elle suggère notamment d'augmenter le taux de syndicalisation (une proposition déjà avancée par l'Institut Montaigne), et d'élargir la "marge de décision" des syndicats pour les renforcer. La fondation propose aussi que l'audience minimale des organisations représentatives "pour valablement conclure doit être portée systématiquement à 50 % des votants". De ce fait, le droit d'opposition disparaît". Elle prévoit également que les règles de la négociation collective "doivent être définies avant l'engagement des négociations sur le fond", et que ces règles "doivent être qualifiées de substantielles pour permettre d'invoquer la nullité de l'accord en cas de leur non-respect".

L'économiste et l'avocat proposent enfin d'accompagner le renversement de la hiérarchie des normes par une dépénalisation des sanctions contre les entreprises, une réforme des Prud'hommes favorisant la conciliation et les procédures alternatives comme l'arbitrage et une "profonde réforme du SMIC". En l'espèce, ils poussent la "possibilité de déroger au SMIC par accord de branche étendu".

"L'idée de privilégier les accords d'entreprise prospère", selon le Medef

Au Medef, on se "réjouit" de voir que "l'idée de privilégier les accords d'entreprise - proposée par une partie du patronat depuis longtemps - prospère". La sortie quasi simultanée des rapports "d'un think tank classé plutôt libéral et un autre de gauche" montre "une convergence gauche/droite", "c'est nouveau", le signe que "le pays est mûr", a souligné hier l'organisation patronale. "Il faut pouvoir faire de la norme sur mesure", "passer de la régulation par l'Etat à la régulation par l'accord", poursuit un responsable du Medef, repoussant les craintes de "dérégulation" exprimées par la CGT et FO.

La CFDT opposée à un "statu quo" sur le code du travail

De son côté, le secrétaire général de la CFDT Laurent BERGER s'est dit opposé à "un statu quo" sur le code du travail, plaidant pour une réforme qui donnerait plus de place aux accords d'entreprise. Mais, a-t-il prévenu dans un entretien au monde.fr, "faire croire qu'il faudrait casser le code du travail parce qu'il serait responsable de tous les maux de l'économie et que cela permettrait de recréer de l'agilité pour les entreprises, c'est archi-faux". Selon lui, "la voie de passage est de voir comment on articule les différents niveaux de régulation". Il n'est pas interdit de dire que l'entreprise est un de ces niveaux, à condition qu'on préserve une norme sociale minimale si l'entreprise ne joue pas le jeu de la négociation". "La protection des travailleurs dans une économie compétitive relève tant du code du travail que de la négociation collective", a-t-il estimé. En outre, M. BERGER a déclaré ne pas comprendre "les syndicalistes qui ont peur de négocier car ils démontrent leurs propres faiblesses". Il ne comprend davantage "le patronat qui voit dans le dialogue social un frein".

Le sujet devrait animer la prochaine conférence sociale des 19 et 20 octobre. Ouvert à une négociation interprofessionnelle dans la foulée, le Medef encourage le gouvernement à ne pas reculer en cas d'échec car "il faut aller vite". M. VALLS devra pour cela convaincre sa majorité dont une partie a déjà exprimé ses craintes. Rappelons, en outre, que le Premier ministre attend d'ici la fin du mois les préconisations de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis COMBEXELLE.



La ministre de l'Emploi a du travail

Passé au scalpel d'une journaliste du "Monde" sous le titre ravageur "Le stage est fini", le quinquennat de François Hollande se lit à l'envers et à l'endroit. Les Français auraient choisi en 2012 un homme sympathique et chaleureux mais parfaitement inconscient des exigences du moment et de la fonction.

Ce n'est qu'à deux ans de la fin de son contrat qu'il en aurait mesuré la vraie nature. La nomination de Myriam El Khomri hier au ministère de l'Emploi participe de cette ambiguïté.

S'il faut se féliciter de l'arrivée à un poste important d'une jeune femme de 37 ans réputée courageuse et volontaire, comment ne pas remarquer que Hollande et Valls se sont retrouvés bien seuls quand ils ont cherché dans leurs rangs un postulant digne de leur confiance, exempt de reproches et capable de garder le sourire dans ce moment de grande solitude que Rebsamen évoquait hier en pliant bagage: la communication mensuelle des chiffres du chômage.

Comme Hollande, Myriam El Khomri est d'un tempérament optimiste. ça tombe bien. Elle va trouver sur son bureau des dossiers tous plus insolubles les uns que les autres. Il lui faudra les régler avec des syndicats chagrins, un patronat buté et une majorité rebelle, le tout sans faire de vagues dans la rue.

Macron et Valls sont là pour l'aider. Le sort de son ministère tourne autour de l'avenir d'un petit livre rouge, le code du travail, objet en cette rentrée littéraire de nombreuses publications, critiques et commentaires.

FO, la CGT et les frondeurs l'aiment beaucoup. Ce qu'il reste de gauche de gouvernement beaucoup moins. La droite le tient en horreur. Valls a demandé pour la mi-septembre à un ancien directeur général du Travail, Jean-Denis Combexelle, un rapport pour l'alléger de quelques pages.

L'idée qui fait son chemin serait de favoriser les compromis locaux, branches ou entreprises, pour régir le monde du travail plutôt qu'en référer à une bible que seuls les exégètes peuvent comprendre.

Hollande a convoqué tout le monde pour une grande conférence sociale les 19 et 20 octobre. Il veut faire du dialogue social la marque du quinquennat qui s'achève. Dans l'immédiat, l'essentiel sera d'en parler en cherchant à lire dans les astres le jour où Myriam El Khomri pourra annoncer que la fameuse courbe s'est inversée.



El Khomry: à l'assaut du code du travail

Donner "la main" aux entreprises et salariés pour assouplir le code du travail: l'idée a fait son chemin. Pour avancer sur ce chantier très sensible, le gouvernement dispose des propositions de deux think tank, l'un réputé libéral, l'autre de gauche.

Manuel Valls attend d'ici la fin du mois les préconisations de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combrexelle. Sans attendre, l'Institut Montaigne et Terra Nova ont versé cette semaine leur pierre à l'édifice. Tous deux appellent à secouer le droit du travail français en faisant primer l'accord collectif sur la loi.

"Renverser la hiérarchie des normes, c'est bien de cela qu'il s'agit", revendique le juriste Jacques Barthélémy, l'un des deux co-auteurs avec l'économiste Gilbert Cette de "Réformer le droit du travail", à paraître aujourd'hui aux éditions Odile Jacob. Pour "sécuriser" les employeurs, MM. Cette et Barthélémy prônent d'aller plus loin avec un accord collectif s'imposant au salarié. Celui-ci n'aurait plus son mot à dire que sur quelques "éléments substantiels absolus" de son contrat, tels que le salaire horaire et le niveau de qualification.

La durée du travail et donc le salaire mensuel pourraient eux être modifiés sans son accord. Et en cas de refus, le salarié serait licencié pour motif "sui generis", et non économique.

De son côté, l'Institut Montaigne suggère plus directement d'inverser la hiérarchie des normes en faisant de l'accord d'entreprise "la norme de droit commun". Les textes du Code du travail ne s'appliquant qu'"à défaut" d'accord d'entreprise ou de branche.

Au Medef, on se "réjouit" de voir que l'idée de privilégier les accords d'entreprise. La CGT et FO craignent la "dérégulation".

Le numéro un de la CFDT Laurent Berger pousse, lui, à aller de l'avant car le code du travail est devenu "illisible".

"Il y a un besoin de régulation" et "il n'est pas interdit de dire que l'entreprise est un de ces niveaux (de régulation), à condition qu'on préserve une norme sociale minimale si l'entreprise ne joue pas le jeu de la négociation", estime-t-il.



Une arabo-socialiste au ministère du chômage



Une arabe de service envoyée au casse-pipe.

Même si elle n'a d'arabe que la queue de cerise... (cf. Wikipédia pour les détails). Cela n'empêchera pas la prochaine majorité de la renvoyer là d'où elle se reconnaît à peine de venir...

Pendant que l'ancien ministre se barre pour se planquer dans une mairie de Province, le ministre du chômage, comme ceux qui l'ont précédés, perdra bientôt son emploi.

« Elle se rêvait comédienne » rapporte la dépêche ci-dessous.

On lui rappellera alors ce que la fourmis de La Fontaine disait à la cigale : « Hé bien dansez maintenant ! »

Elle aura fort à faire, "la VRP des quartiers". Les sociaux devront aussi s'y faire: lors des prochaines élections, les "quartiers" iront tous à la pêche... Elle devra vivre avec le souvenir d'odeur de friture, puisqu'elle aime ça.

Le taux de chômage est plus élevé chez les émigrés et leurs descendants qui sont surreprésentés dans le système carcéral, entre autres parce que la plupart d'entre eux ne sont pas les bienvenus sur le marché de l'emploi où ils sont accusés par les Dupont Lajoie tantôt de leur piquer leur job, tantôt de trop puiser dans les réserves en perdition de la Sécu, alors que très peu d'entre eux connaissent tous leurs droits.

La nouvelle venue fera le sale boulot des socialistes « libéraux » (cf. papier plus bas) : laminer le code du travail pour que ceux qui fabriquent le chômage n'assument pas les conséquences de leurs actes. Cela tombe bien, la nouvelle venue adore les échecs et les causes perdues: "elle n'a adhéré au PS qu'après le 21 avril 2002"... au moment où les rats quittaient le bateau, comme aujourd'hui. Le célèbre caillassé de l'université de Bir Zeit l'avait sans doute inspirée.

Déjà qu'on les accuse d'être responsables de ne pas avoir d'emploi, il ne restait plus qu'à les inviter à se démerder désormais tous seuls.

Ce sera la mission de la nénette accrochée à son maroquin (sans jeu de mot) comme le pendu à sa corde.

Pôv' plouc !

Djeha,
Mercredi 02 septembre 2015

Myriam El Khomri, la benjamine du gouvernement révélée par l'après-"Charlie"

AFP le mercredi 02/09/2015 à 14:14

A vingt ans, elle se rêvait comédienne: longtemps dans l'ombre, Myriam El Khomri, nommée mercredi ministre du Travail, s'est retrouvée projetée sous les feux de la rampe politique après les attentats de janvier, alors qu'elle détenait le portefeuille de la Ville.

Chargée du millefeuille souvent technocratique de la politique de la Ville depuis août 2014, la souriante benjamine du gouvernement de Manuel Valls est propulsée à 37 ans à ce poste hautement exposé.

Au lendemain des attentats de janvier, elle monte en première ligne : pour porter la bonne parole du gouvernement sur le "vivre-ensemble", elle multiplie les déplacements en banlieue, à laquelle le Premier ministre vient d'accoler le terme très controversé d'"apartheid".

"Sincèrement, en tant que secrétaire d'Etat, je ne suis pas du tout médiatisée", assurait-elle il y a quelques mois, en dépit des quelque 25 interviews enchaînées dans les deux mois qui suivent les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher. Elle préfère mettre en avant ses visites dans les quartiers : "Mon plaisir, en politique, c'est d'être sur le terrain avec les élus, les habitants, les associations, et d'essayer de construire".

Née à Rabat d'un père marocain et d'une mère bretonne, Myriam El Khomri garde du Tanger de son enfance un souvenir d'"effervescence, de plage, de friture de poissons... La vie était douce". En France où elle arrive à l'âge de neuf ans, elle se met au théâtre pour combattre sa "grande timidité".

"J'avais des rêves d'être comédienne, de scène", dit-elle. Elle joue alors dans des pièces de Philippe Minyana : des "trucs très glauques", mais elle "adore ça". Boursière, elle abandonne le théâtre à vingt ans pour se consacrer à ses études de droit, et a "un coup de coeur" pour le droit public.

Le "déclat" politique se produit, en 2001, lors d'un stage à la Délégation interministérielle à la Ville.

- "Tout est possible" -

Puis les postes s'enchaînent : chargée de mission "prévention et toxicomanie" en 2001, adjointe de Bertrand Delanoë en 2008... En 2014, enceinte de cinq mois et demi, elle devient porte-parole de la campagne d'Anne Hidalgo pour la mairie de Paris, avant d'être appelée au ministère de la Ville.

"Elle a su être proche de gens qui comptaient", note laconiquement un proche - même si elle-même assure que les réseaux "l'ennuient". "Tout est allé extrêmement vite", reconnaît celle qui n'a adhéré au PS qu'après le 21 avril 2002. Jusque là, son action politique se limitait à "aller décoller des affiches Le Pen".

Ses adversaires politiques reconnaissent "une personne charmante" et "sérieuse", tout en décrivant "une vraie politique". "Elle sait gérer. Mais en politique, il faut gouverner", lâche l'un d'eux.

"Je ne me projette absolument pas dans une carrière personnelle", affirme-t-elle, se posant en "VRP des quartiers": "ce qui me porte, c'est ce qu'on va retenir de notre action à la politique de la Ville". Une dénégration qui fait sourire ses adversaires : "elle est ambitieuse, mais ne l'assume pas", assure l'un d'eux.

Du terrain dans le 18e, elle a gardé la conviction qu'"il faut assurer le suivi derrière les annonces" et que "les dispositifs en tuyaux d'orgue, cela ne fonctionne pas".

Elle assure "ne pas être du tout déconnectée", en veut pour preuve sa "bande de potes" enseignants ou infirmiers, son mari "pas dans la politique", son adresse toujours dans le 18e.

A ses deux filles qu'elle essaie d'emmener à l'école ou à la crèche le matin, elle compte transmettre ce que sa mère lui répétait : "travaille, sois indépendante". "Tout est possible", assurait-elle en début d'année dans un sourire.

Les plaidoyers pour un code du travail à la carte se multiplient

AFP le 02/09/2015 à 16:08 , mis à jour à 17:51

Donner "la main" aux entreprises et salariés pour assouplir le code du travail : l'idée a fait son chemin. Pour avancer sur ce chantier très sensible, le gouvernement dispose des propositions de deux think tank, l'un réputé libéral, l'autre de gauche.

Le Premier ministre l'a redit dimanche : il souhaite "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, en donnant la possibilité aux employeurs et représentants des salariés de "décider eux-mêmes".

Pour cela, Manuel Valls attend d'ici la fin du mois les préconisations de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combrexelle. Sans attendre, l'Institut Montaigne et Terra Nova ont versé cette semaine leur pierre à l'édifice. Tous deux appellent à secouer le droit du travail français en faisant primer l'accord collectif sur la loi.

"Renverser la hiérarchie des normes, c'est bien de cela qu'il s'agit", revendique le juriste Jacques Barthélémy, l'un des deux co-auteurs avec l'économiste Gilbert Cette de "Réformer le droit du travail", à paraître jeudi aux éditions Odile Jacob.

Dans cette réflexion menée pour Terra Nova, proche du PS, ils dressent le même constat que l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter, qui avait relancé en juin le débat sur "l'obésité" du code du travail: la "complexité et l'abondance" du droit social actuel découragent les employeurs d'embaucher.

Pour "sortir de l'impasse", ils proposent que déroger à la loi par accord de branche et/ou d'entreprise devienne "la règle". Condition : que ces accords soient majoritaires à 50% et respectent certaines "limites" (droit international et principes fondamentaux du droit du travail).

Actuellement, les possibilités de déroger sont limitées au temps de travail et aux accords de maintien de l'emploi, qui autorisent des baisses de rémunération transitoires dans les entreprises en difficulté.

- Le pays est 'mûr' -

Pour "sécuriser" les employeurs, MM. Cette et Barthélémy prônent d'aller plus loin avec un accord collectif s'imposant au salarié.

Celui-ci n'aurait plus son mot à dire que sur quelques "éléments substantiels absolus" de son contrat, tels que le salaire horaire et le niveau de qualification.

La durée du travail et donc le salaire mensuel pourraient eux être modifiés sans son accord. Et en cas de refus, le salarié serait licencié pour motif "sui generis", et non économique.

De son côté, l'Institut Montaigne suggère plus directement d'inverser la hiérarchie des normes en faisant de l'accord d'entreprise "la norme de droit commun". Les textes du Code du travail ne s'appliquant qu'"à défaut" d'accord d'entreprise ou de branche.

Au Medef, on se "réjouit" de voir que "l'idée de privilégier les accords d'entreprise - proposée par une partie du patronat depuis longtemps - prospère". La sortie quasi simultanée des rapports "d'un think tank classé plutôt libéral et un autre de gauche" montre "une convergence gauche/droite", le signe que "le pays est mûr", souligne l'organisation patronale auprès de l'AFP.

"Il faut pouvoir faire de la norme sur mesure", "passer de la régulation par l'Etat à la régulation par l'accord", poursuit un responsable du Medef, repoussant les craintes de "dérégulation" exprimées par la CGT et FO.

La proposition de Terra Nova est "une bonne idée", a réagi pour sa part François Asselin, patron de la CGPME, dans la Tribune, en posant toutefois quelques "conditions": un "socle de règles communes à toutes les entreprises" ou encore la possibilité de référendum en l'absence de délégués.

Le numéro un de la CFDT Laurent Berger pousse lui à aller de l'avant car le code du travail est devenu "illisible".

"Il y a un besoin de régulation" et "il n'est pas interdit de dire que l'entreprise est un de ces niveaux (de régulation), à condition qu'on préserve une norme sociale minimale si l'entreprise ne joue pas le jeu de la négociation", estime-t-il.

Le sujet devrait animer la prochaine conférence sociale des 19 et 20 octobre. Ouvert à une négociation interprofessionnelle dans la foulée, le Medef encourage le gouvernement à ne pas reculer en cas d'échec car "il faut aller vite".

Manuel Valls devra pour cela convaincre sa majorité dont une partie a déjà exprimé ses réticences.

Le Medef encourage le gouvernement à ne pas reculer en cas d'échec car "il faut aller vite".

Manuel Valls devra pour cela convaincre sa majorité dont une partie a déjà exprimé ses réticences.



Emploi: "les outils commencent à porter leurs fruits" (El Khomri)

Paris, 3 sept. 2015 (AFP) -

La nouvelle ministre du Travail, Myriam El Khomri, a estimé jeudi que les "outils" en faveur de l'emploi mis en place depuis 2012 "commencent à porter leurs fruits".

"Il y a des outils qui ont été posés depuis 2012. Ces outils commencent à porter leurs fruits. J'ai pu le constater dans certains quartiers populaires", a dit la ministre sur RTL, invitée à commenter le taux de chômage resté stable au 2e trimestre.

Aux critiques exprimées par la droite après sa nomination, Mme El Khomri a estimé que si elle n'était "pas un poids lourd", elle tirait sa "légitimité du terrain", rappelant son action au ministère de la Ville.

Elle a rappelé sa "feuille de route fixée" par François Hollande et Manuel Valls: "réformer en protégeant les salariés, tout en trouvant les moyens d'une efficacité économique".

Elle a assuré qu'elle "travaillait très bien avec Emmanuel Macron", le ministre de l'Economie.

Outre la baisse du chômage, Mme El Khomri, qui a succédé mercredi à François Rebsamen, a plusieurs gros dossiers sur sa table, notamment la réforme du droit du travail.

Le Premier ministre souhaite donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes" et plus de poids aux accords d'entreprise ou de branches par rapport à la loi.

Pour avancer sur ce chantier, très sensible à gauche et pour les syndicats, la nouvelle ministre dispose déjà de plusieurs contributions, dont celles de deux groupes de réflexion, l'institut Montaigne et Terra Nova, qui proposent d'évoluer vers un code du travail "à la carte". La mission dirigée par l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combrexelle, doit rendre ses propositions d'ici la fin septembre.

"Sur la réforme du droit du travail, il n'y a pas de préalable. Il faut bien sûr écouter les salariés à travers les organisations syndicales mais écouter aussi les entreprises", a-t-elle dit jeudi, exprimant une "volonté ferme de réformer".

Le taux de chômage est resté stable au deuxième trimestre, à 10% de la population active en métropole, touchant 2,9 millions de personnes, a annoncé jeudi l'Insee.

De son côté, fin juillet, Pôle emploi recensait sur ses listes 3,55 millions de demandeurs d'emploi sans aucune activité.

db/em/pb

RTL GROUP

Afp le 03 sept. 15 à 08 38.



El Khomri: "les outils" pour l'emploi "commencent à porter leurs fruits"

jeudi 03 septembre 2015



Myriam El Khomri devant Manuel Valls et François Hollande à la sortie du conseil des ministres le 2 septembre 2015 à Paris

La nouvelle ministre du Travail, Myriam El Khomri, a estimé jeudi que les "outils" en faveur de l'emploi mis en place depuis 2012 "commencent à porter leurs fruits".

"Il y a des outils qui ont été posés depuis 2012. Ces outils commencent à porter leurs fruits. J'ai pu le constater dans certains quartiers populaires", a dit la ministre sur RTL, invitée à commenter le taux de chômage resté stable au 2^e trimestre.

Aux critiques exprimées par la droite après sa nomination, Mme El Khomri a estimé que si elle n'était "pas un poids lourd", elle tirait sa "légitimité du terrain", rappelant son action au ministère de la Ville.

Elle a rappelé sa "feuille de route fixée" par François Hollande et Manuel Valls: "réformer en protégeant les salariés, tout en trouvant les moyens d'une efficacité économique".

Elle a assuré qu'elle "travaillait très bien avec Emmanuel Macron", le ministre de l'Economie.

Outre la baisse du chômage, Mme El Khomri, qui a succédé mercredi à François Rebsamen, a plusieurs gros dossiers sur sa table, notamment la réforme du droit du travail.

Le Premier ministre souhaite donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes" et plus de poids aux accords d'entreprise ou de branches par rapport à la loi.

Pour avancer sur ce chantier, très sensible à gauche et pour les syndicats, la nouvelle ministre dispose déjà de plusieurs contributions, dont celles de deux groupes de réflexion, l'institut Montaigne et Terra Nova, qui proposent d'évoluer vers un code du travail "à la carte". La mission dirigée par l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combexelle, doit rendre ses propositions d'ici la fin septembre.

"Sur la réforme du droit du travail, il n'y a pas de préalable. Il faut bien sûr écouter les salariés à travers les organisations syndicales mais écouter aussi les entreprises", a-t-elle dit jeudi, exprimant une "volonté ferme de réformer".

Le taux de chômage est resté stable au deuxième trimestre, à 10% de la population active en métropole, touchant 2,9 millions de personnes, a annoncé jeudi l'Insee.

De son côté, fin juillet, Pôle emploi recensait sur ses listes 3,55 millions de demandeurs d'emploi sans aucune activité.

© 2015 AFP

[précédent](#)

[suivant](#)



Emploi: Pour Myriam El Khomri, «les outils commencent à porter leurs fruits»

La nouvelle ministre du Travail Myriam El Khomri a estimé jeudi que les « outils » en faveur de l'emploi mis en place depuis 2012 « commencent à porter leurs fruits ». « Il y a des outils qui ont été posés depuis 2012. Ces outils commencent à porter leurs fruits. J'ai pu le constater dans certains quartiers populaires », a dit la ministre sur RTL, invitée à commenter le taux de chômage resté stable au 2e trimestre. >> Les cinq gros dossiers qui attendent la nouvelle ministre

Répondant aux critiques exprimées par la droite après sa nomination, Myriam El Khomri a estimé que si elle n'était « pas un poids lourd », elle tirait sa « légitimité du terrain », rappelant son action au ministère de la Ville. Travaille « très bien avec Emmanuel Macron » Elle a rappelé sa « feuille de route fixée » par François Hollande et Manuel Valls : « réformer en protégeant les salariés, tout en trouvant les moyens d'une efficacité économique ». Elle a assuré qu'elle « travaillait très bien avec Emmanuel Macron », le ministre de l'Economie. Outre la baisse du chômage, Myriam El Khomri, qui a succédé mercredi à François Rebsamen, a plusieurs gros dossiers sur sa table, notamment la réforme du droit du travail. Le Premier ministre souhaite donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes » et plus de poids aux accords d'entreprise ou de branches par rapport à la loi. « Sur la réforme du droit du travail, il n'y a pas de préalable » Pour avancer sur ce chantier, très sensible à gauche et pour les syndicats, la nouvelle ministre dispose déjà de plusieurs contributions, dont celles de deux groupes de réflexion, l'institut Montaigne et Terra Nova, qui proposent d'évoluer vers un code du travail « à la carte ». La mission dirigée par l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combexelle, doit rendre ses propositions d'ici la fin septembre. « Sur la réforme du droit du travail, il n'y a pas de préalable. Il faut bien sûr écouter les salariés à travers les organisations syndicales mais écouter aussi les entreprises », a-t-elle dit jeudi, exprimant une « volonté ferme de réformer ».



Les dossiers qui attendent Myriam El Khomri, la nouvelle ministre du travail

03/09/2015



Il aura fallu près de deux semaines pour connaître le successeur de François Rebsamen au poste de ministre du travail. C'est la secrétaire d'Etat à la ville, Myriam El Khomri qui prend le poste, déjouant ainsi tous les pronostics. Son installation devra se faire sur les chapeaux de roue. De nombreux dossiers l'attendent.

Effet de surprise réussi ! Alors qu'un certain nombre de noms circulaient depuis plusieurs semaines pour prendre la relève de François Rebsamen au ministère du travail, tous les pronostics ont été déjoués. C'est Myriam El Khomri, qui détenait jusqu'à présent le portefeuille de la ville (secrétaire d'Etat auprès du ministre de la ville Patrick Kanner), qui succède au nouveau maire de Dijon. Et la nouvelle ministre du travail va devoir se mettre rapidement à la tâche ! Car les dossiers qui se sont accumulés sur son bureau sont loin d'être simples et consensuels. La réforme du droit du travail reste une ligne de fracture au sein de la majorité ; elle est pourtant brandie par le Premier ministre comme l'une des priorités du gouvernement de cette rentrée pour agir sur le front de l'emploi et réussir à faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi. Mais derrière l'évasive "réforme du code du travail", s'esquisse un réaménagement - peut-être en profondeur - de l'articulation des normes sociales entre elles.



Permettre davantage de dérogations conventionnelles

Car c'est bien cela qui a été demandé à l'ex directeur général du travail et actuel président de la section sociale du Conseil d'Etat, Jean-Denis Combrexelle : réfléchir à l'élargissement "de la place de l'accord collectif dans le droit du travail et la construction des normes sociales", "à une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés". Et Manuel Valls espère des propositions "audacieuses". Le rapport, en cours de rédaction, doit être remis dans les prochaines semaines.

L'idée serait de permettre aux acteurs de l'entreprise de disposer de plus de souplesse en ouvrant davantage de possibilités de dérogations aux accords d'entreprise. D'ailleurs, cela pourrait rouvrir le débat sur la durée du travail, car même si le Premier ministre affirme que le débat sur les 35 heures est clos, celui sur la durée du travail ne l'est pas.

Reste à savoir si le gouvernement ira jusqu'à bouleverser l'ordonnancement des normes en droit social et inverser la hiérarchie des normes. La prudence pourrait être de mise et pourquoi pas une simple expérimentation envisagée ? Les entreprises réclament avant tout de la souplesse en matière de durée du travail et la possibilité de recourir aux accords de maintien de l'emploi en dehors de toute difficultés économiques.

La réduction du nombre de branches professionnelles

Un autre sujet à partie liée avec le précédent : celui de la restructuration des branches professionnelles. Lancé officiellement en mars dernier (*lire notre article*), la ministre du travail a encore du pain sur la planche. L'objectif est d'arriver à 100 conventions collectives d'ici dix ans. Or, revivifier le dialogue social passe aussi par ce travail d'élagage des branches.

Après les conférences sociales d'été, la conférence sociale d'automne !

C'est lors de la prochaine conférence sociale que le rapport sera mis sur la table et ses propositions discutées. Car, si le gouvernement annonçait la fin de ces grands rendez-vous en janvier dernier (*lire notre article*) - les derniers ayant été mouvementés - un nouveau rendez-vous aura bien lieu cet automne, les 19 et 20 octobre. L'occasion pour la nouvelle ministre de se lancer dans le grand bain ! Les partenaires sociaux devraient aborder, en outre, la COP 21 et le nouveau compte personnel d'activité (CPA) créé par la loi Rebsamen, et certains exigent que les questions de salaire y soient abordés.

L'enjeu du numérique au travail

On parle moins de ce rapport ; il pourrait pourtant se révéler aussi important que le rapport Combrexelle et préfigurer des réformes dans le cadre de la loi Macron 2 annoncée pour 2016. Il s'agit du rapport sur l'évolution du travail en lien avec l'essor du numérique. Le ministre du travail avait ainsi demandé au DRH d'Orange, Bruno Mettling, d'identifier les enjeux, les risques et les opportunités liées à ces évolutions et faire des propositions pour faire du numérique une opportunité d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Selon nos informations, la remise du rapport est prévue pour le mois de septembre ; Bruno Mettling finalise son rapport après plusieurs mois d'auditions depuis avril.

La pénibilité au travail

Le dossier a en partie été déminé : limitation des facteurs de risques avant 2016 (*lire notre article*), pas de versement de cotisation avant 2016 (*lire notre article*) et suppression de la fiche pénibilité dans le cadre de la loi Rebsamen (*lire notre article*). Mais des questions restent en suspens. Hervé Lanouzière, le directeur général de l'Anact, doit remettre très prochainement un rapport qui définit la notion de "travail



répétitif" (*lire notre article*).

Retraites complémentaires et assurance chômage

Deux négociations complexes sont également au programme de la ministre. L'avenir des régimes de retraite complémentaires revient sur la table le 16 octobre. Les partenaires sociaux se sont quittés fin juin sur un certain nombre de désaccords. Le patronat propose notamment d'appliquer un abattement progressif et temporaire à compter de 2019, ce qui a fait bondir les syndicats (*lire notre article*). La renégociation de la convention d'assurance-chômage devrait elle s'ouvrir en 2016.

Testing annoncé à l'automne

Autre sujet en cours, la lutte contre les discriminations au travail. Manuel Valls l'avait annoncé au printemps dernier en présentant son plan contre les discriminations : une campagne de testing sera lancée à l'automne pour lutter contre les discriminations au travail (*lire notre article*). Le ministère du travail nous a confirmé cette initiative. François Rebsamen, lors de la passation de pouvoirs hier après-midi, a d'ailleurs souligné que c'était un sujet qui "tenait à coeur" à Myriam El Khomri.

Les dossiers en jachère

Enfin, la nouvelle locataire de la rue de Grenelle hérite d'un certain nombre de dossiers à finaliser ; certains sont sensibles. A commencer par les sujets de santé au travail. Myriam El Khomri devra boucler la réforme de la médecine du travail, dans le prolongement du rapport Issindou (*lire notre article*). Une première partie a été adoptée dans le cadre de la loi Rebsamen (*lire notre article*). Mais la réforme n'avait pas pu être finalisée à cause d'un risque d'inconstitutionnalité (*lire notre article*). La ministre devra donc trouver un nouveau véhicule législatif, la loi santé ou, plus sûrement, comme l'avait précisé François Rebsamen, une proposition de loi dédiée (*lire notre article*).

Le débat sur le burn-out réclamé par certains députés, Benoit Hamon en tête, a été écourté. La loi Rebsamen apporte des modifications au régime actuel de reconnaissance en AT/MP (*lire notre article*), mais a refusé d'inscrire l'épuisement professionnel au tableau des maladies professionnelles. Le gouvernement s'est toutefois engagé à remettre un rapport avant le 1er juin 2016. Benoit Hamon a encore réaffirmé dernièrement avoir "une proposition de loi toute prête pour le prochain ministre du travail sur le burnout".

D'autres textes traînent en longueur et sont attendus : le décret fixant un quota de stagiaires, l'ordonnance sur la simplification de la notion de jours en droit du travail (jours ouvrables, ouvrés, calendaires, francs), la très sensible réforme de l'inspection du travail, la mise en oeuvre du rapport Sciberras sur la simplification du bulletin de paie, la concrétisation du contrat nouvelles carrières pour les seniors, la publication des très nombreux décrets attendus des lois Rebsamen et Macron, l'aboutissement de la réforme de la représentativité patronale...

Enfin, la ministre du travail s'attaquera-t-elle à une réforme de fond sur le régime des congés payés ? C'est en tous les cas, ce que prévoit une proposition de loi PS (*lire notre article*) qui devrait être inscrite rapidement à l'ordre du jour parlementaire.



Le parcours de Myriam El Khomri

Agée de 37 ans, Myriam El Khomri, est juriste de formation (DESS de Droit public de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne). Jusqu'à présent elle était secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, Patrick Kanner. Elle a auparavant occupé des fonctions à la mairie de Paris, dernièrement en tant qu'adjointe à la maire de Paris chargée de la sécurité, la prévention, la politique de la ville et à l'intégration. Elle est également membre du bureau national du PS, depuis 2012 et membre du conseil national du PS, depuis 2008. Hier, lors de la passation de pouvoirs, Myriam El Khomri, a précisé qu'elle appliquerait "une méthode claire et simple", avec "une mobilisation des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle sur tout le territoire". Elle rencontrera les organisations les partenaires dans les tous prochains jours.

✍ Florence Mehrez



Tribune de M. Manuel Valls, Premier ministre, dans "Les Echos" du 25 août 2015, sur les objectifs et les moyens de la politique économique, intitulée "Poursuivre nos réformes économiques pour affirmer nos valeurs".



Vous êtes ici: Accueil

Discours publics

Les discours dans l'actualité

-
-
-
-

Personnalité, fonction : VALLS Manuel.

FRANCE. Premier ministre

"En France, la croissance repart (elle a augmenté de 0,7 % au premier semestre). Les entreprises créent à nouveau des emplois (27.000 sur la même période).

C'est encourageant, mais c'est encore trop faible. En outre, les soubresauts financiers de ces derniers jours nous rappellent les aléas liés à la croissance mondiale. Nous devons donc poursuivre nos réformes. Persévérer, c'est l'assurance de réussir. Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre.

Mais, une politique économique, c'est bien plus que des indicateurs. C'est avant tout un outil au service d'une vision de la société, de valeurs. J'en vois quatre, qui guident notre action.

D'abord, le travail, qui permet à chacun de trouver sa place. Promouvoir le travail, c'est encourager l'effort, l'initiative, la prise de risques. C'est reconnaître et respecter les indépendants, les salariés, les ouvriers, les techniciens, les fonctionnaires, mais aussi les jeunes et les chômeurs, qui ne demandent qu'à travailler.

Deuxième valeur : l'émancipation des individus. Chacun doit pouvoir saisir les opportunités qui s'offrent, avancer dans la vie, se relever parfois, ne pas rester enfermé dans sa condition sociale et les préjugés. La société française, plus que d'autres, son école, son marché du travail, souffrent de ce déterminisme social qui brise tant d'espoirs. Peu importent les origines, le sexe ou encore le quartier, le village où l'on vit : chacun doit pouvoir réussir.

C'est pourquoi, la troisième valeur, c'est nécessairement l'égalité. L'égalité, ce n'est pas l'égalitarisme, le nivellement par le bas, comme le voudraient les caricatures véhiculées par certains ! L'égalité, c'est permettre à chacun d'avoir les mêmes chances. Nous devons agir davantage en amont des inégalités, c'est-à-dire investir dans l'éducation, la formation, tout ce qui permettra à chacun d'avoir toutes les cartes en main. Il faut lutter aussi contre l'accroissement des inégalités de revenus et de patrimoine.

Enfin, quatrième valeur : la protection. Nous refusons de laisser les salariés seuls, livrés à eux-mêmes face à la loi du marché. On peut au demeurant protéger sans décourager l'effort, ni nuire à la compétitivité.

Ces valeurs travail, émancipation, égalité, protection, nous les traduisons en objectifs de politique économique.

Premier objectif : le retour de la croissance. Une société sans croissance est une société qui se fige. Car, sans croissance, pas d'embauches, ni de fruits supplémentaires à distribuer. Mais la croissance que nous voulons n'est pas celle d'hier. La croissance du XXI^e siècle doit être respectueuse des personnes et de l'environnement.

Deuxième objectif de notre politique économique : tout faire pour l'emploi, pour ceux qui cherchent leur premier poste, qui ont perdu leur emploi ou enchaînent les postes précaires. Il y a de nouvelles réponses à inventer. La révolution numérique, qui bouleverse le fonctionnement de nombreux secteurs hôtels, transports, illustre bien ce besoin de nous adapter, de nous demander quel cadre juridique et quels droits nous pourrions garantir alors que le salariat reculera devant des formes nouvelles d'activité voire de multi-activité.

Enfin, troisième objectif : baisser la fiscalité. Notre pays a atteint des records dans ce domaine. Ce n'est pas sain. Les impôts sont trop souvent perçus comme une ponction injustifiée et non comme la nécessaire contribution aux charges communes. Une fiscalité et un coût du travail élevés, ce sont aussi des entreprises moins compétitives dans une économie mondialisée. Nous devons aujourd'hui inciter les talents à s'exprimer pleinement sur notre territoire.

Pour atteindre ces trois objectifs, il faut réformer, anticiper les changements en profondeur qui attendent notre pays. Le président de la République et mon gouvernement s'y emploient sans relâche. On a trop dit que la France était incapable de se réformer. Nous faisons la preuve du contraire.

Pour baisser la pression fiscale, il nous fallait maîtriser la dépense publique. C'est une question disons-le pour ceux qui prétendraient le contraire d'indépendance, donc de souveraineté. C'est un gage de sérieux, mais aussi de patriotisme. Nous avons donc, méthodiquement, réduit le déficit de 5,1 % du PIB en 2011 à 4 % en 2014. Les 50 milliards d'économies programmées de 2015 à 2017 un objectif sans précédent vont permettre de poursuivre la réduction des déficits sans renoncer à nos priorités : éducation, sécurité, emploi, culture. Pour cela, nous rationalisons l'action publique, par exemple en réformant notre organisation territoriale. Nous prenons aussi les mesures de justice qui s'imposent, en luttant notamment avec détermination contre la fraude fiscale.

Nous avons mis à profit cette maîtrise de la dépense publique pour faire baisser le coût du travail : 40 milliards d'euros, grâce au Cice et au pacte de responsabilité et de solidarité, ont été engagés pour soutenir la compétitivité de nos entreprises. Elles affichent déjà un rebond de leurs marges de près de deux points. C'est considérable. Et c'est bon pour l'emploi ! Pour autant, les clichés ont la vie dure : qui sait aujourd'hui que le coût du travail dans l'industrie est désormais moins élevé en France qu'en Allemagne ?

Dès que la dépense publique a été maîtrisée, nous avons également pu baisser l'impôt sur le revenu des Français, en septembre 2014 puis à nouveau cette année. Plus de 9 millions de foyers le constatent.

Notre économie est enfin entravée par des réglementations excessives ou trop complexes. Il faut simplifier, lever les blocages et libérer les potentiels de développement économique partout où c'est possible, permettre aux Français d'avancer, leur faire confiance. C'est le sens de la loi croissance, qui vient d'être promulguée : ouverture des commerces le dimanche, ouverture des lignes d'autocar, ouverture de l'accès aux professions de notaire, d'huissier

Débloquer la croissance, c'est également miser sur l'innovation, sur la recherche, pour que l'industrie française ait toujours un temps d'avance. C'est l'objectif de la Banque publique d'investissement, qui apporte à nos entreprises les financements nécessaires. C'est aussi l'objectif du programme d'investissements d'avenir, qui finance des projets innovants sur tout le territoire, et du crédit d'impôt recherche, l'un des dispositifs fiscaux les plus avantageux au monde pour la R&D. Nous avons une expertise partout reconnue dans les domaines de l'agro-alimentaire, du luxe ou encore de l'aéronautique le succès de nos Airbus et Rafale le montre. Les exportations françaises ont augmenté de plus de 3 % au premier semestre. Face à la concurrence internationale,

nous affirmons notre avantage.

Enfin, dans un pays qui connaît un chômage de masse depuis plus de trente ans, agir pour l'emploi, c'est se poser la question de la réforme du marché du travail. Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, dans leur ouvrage "Le Travail et la Loi", ouvrent un débat à mes yeux essentiel : nous devons repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe. D'ores et déjà, nous avons permis aux entreprises d'ajuster, par accord collectif, salaires et temps de travail quand elles traversent une période de difficultés, accéléré les décisions des prud'hommes, réformé les procédures de licenciement collectif elles sont aujourd'hui trois fois moins contestées qu'en 2013. Nous avons conforté les droits des salariés : je pense notamment à la réforme de la formation professionnelle ou à la mutuelle que toutes les entreprises devront fournir à leurs employés d'ici à 2016.

Ces mesures permettent de renforcer notre attractivité, pour que les entreprises étrangères investissent en France et créent des emplois. Notre pays bénéficie déjà d'une main-d'œuvre de qualité, d'infrastructures solides, d'une qualité de vie incontestable. A nous de montrer que le mouvement de réformes ne faiblit pas.

C'est dans cet état d'esprit que le gouvernement aborde cette rentrée. Elle sera marquée par de grands chantiers de réformes, avec toujours ces objectifs : croissance, emploi, baisse de la fiscalité. J'en donnerai trois exemples.

D'abord, le projet de loi de finances pour 2016. A travers le pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause. Les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance. Mais je l'ai dit au patronat : chacun doit tenir ses engagements. Nous tenons les nôtres. Aux entreprises de tenir les leurs. Les ménages bénéficieront quant à eux d'une nouvelle mesure de baisse d'impôts l'année prochaine, comme l'a annoncé le président de la République. Ces trois années de baisse consécutives allègent l'impôt des classes moyennes et populaires. L'impôt sur le revenu sera aussi modernisé grâce à la mise en œuvre du prélèvement à la source, qui entrera en vigueur en 2018.

La rentrée sera également marquée par un projet de loi sur le numérique qui soutiendra les nouvelles formes de l'innovation, leurs nouveaux acteurs, leurs nouveaux usages, tout en protégeant les consommateurs. Amplifier l'activité économique, créer des opportunités, ce sera également l'objectif d'une seconde loi croissance prévue en 2016.

Troisième grand chantier : continuer de bâtir notre modèle de « flexisécurité » à la française. Pour cela, il faut faire confiance au dialogue social à tous les niveaux, et notamment dans l'entreprise. J'attends ainsi beaucoup des propositions audacieuses que me remettra Jean-Denis Combrexelle. L'objectif, c'est de laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux.

Poursuivre les réformes, c'est aussi agir à l'échelle de ce grand espace économique de plus de 500 millions d'habitants qu'est l'Union européenne. C'est notre espace économique naturel. Il faut qu'il aille vers plus de croissance, plus d'emplois. C'est pour cela qu'avec d'autres, la France a plaidé pour un soutien massif à l'investissement. Nous avons été entendus avec l'adoption, en juin dernier, du plan Juncker, qui apportera 315 milliards d'euros pour des projets dans les secteurs de la transition énergétique, du numérique ou encore pour soutenir les PME.

Agir à l'échelle européenne, ce sera évidemment la crise grecque l'a souligné avec force se doter d'institutions plus légitimes, d'instruments de pilotage plus efficaces, et instaurer une convergence réelle aux plans financier, fiscal et social. La France, par la voix du président de la République, est à l'initiative et fera dans les prochaines semaines de nouvelles propositions dans ce sens.

Des valeurs travail, émancipation, égalité, protection, des objectifs croissance, emploi, baisse de la fiscalité et le devoir de réformer : telle est notre politique économique. Une politique qui rompt avec les facilités du passé pression fiscale et dépenses publiques accrues et réinvente ses outils. Une trajectoire économique assainie, avec une dépense publique moins lourde et une baisse de la fiscalité, c'est ce qui redonne davantage de marges de manœuvre, et apporte un nouveau souffle à la croissance. Un nouveau souffle qui permet des recettes fiscales supplémentaires, c'est-à-dire une

trajectoire économique assainie et donc une économie française plus forte au service de tous les Français.

Notre politique économique est volontariste : il faut l'être pour façonner notre destin collectif, pour affronter la mondialisation. La France a besoin de cette force d'entraînement. Et à ceux qui voudraient se barricader, nous affirmons avec force que la France a les moyens de ses grandes ambitions."

source <http://www.gouvernement.fr>, le 26 août 2015

35 heures : les Français prêts à une vraie réforme

- Sept Français sur dix se disent prêts à laisser les entreprises fixer le temps de travail par accord avec leurs salariés, selon un sondage CSA.
- Les possibilités de déroger à la durée légale du travail sont nombreuses mais peu utilisées.

Selon un sondage CSA pour « Les Echos », Radio Classique et l'Institut Montaigne, 71 % des Français se disent prêts à laisser les entreprises fixer librement le temps de travail, si les salariés en sont d'accord. Un score sans appel. Les sympathisants du Parti socialiste sont 69 % à être favorables à cette évolution. Ce chiffre devrait interpeller le gouvernement, qui a jusqu'ici toujours refusé de revenir sur les 35 heures ou même d'ouvrir le débat. Si Manuel Valls pousse à élargir la place de la négociation collective en entreprise, il a exclu toute modification de la durée légale du tra-

vail. Dans les faits, les possibilités d'assouplissement des 35 heures sont déjà nombreuses, mais les entreprises s'en saisissent peu, notamment parce que les heures supplémentaires doivent être majorées. Le rapport de Jean-Denis Combrexelle, qui doit être remis dans les prochains jours, devrait proposer de nouvelles pistes d'évolution. Si la durée du travail devait être fixée entreprise par entreprise, la décision ne devrait pas être unilatérale, selon les personnes interrogées par CSA. Et elle ne pourrait pas dans tous les cas dépasser la limite maximale fixée par le droit européen. // **PAGES 2 ET 3**



DÉBAT SUR LE DROIT DU TRAVAIL

Sept Français sur dix prêts à laisser les entreprises fixer le temps de travail

- Sondage : les sympathisants de droite comme de gauche sont favorables à de nouveaux assouplissements des 35 heures.
- Mais à condition que ces dérogations à la durée légale du temps de travail se fassent en « accord avec les salariés ».

Marie Bellan

mbellan@lesechos.fr

Le chiffre est sans appel. Selon un sondage CSA réalisé pour « Les Echos », Radio Classique et l'Institut Montaigne, 71 % des Français se disent favorables à laisser les entreprises « fixer librement le temps de travail, par accord avec leurs salariés ». C'est aussi le cas de 67 % des salariés du secteur privé, en première ligne. Il n'y a pas d'équivoque, il ne s'agit pas seulement de négocier l'organisation du travail (l'annualisation du temps de travail par exemple, qui est déjà négociée dans les entreprises). Mais bien de revenir sur la durée légale du travail, les fameuses 35 heures. Un sujet au cœur du débat politique de ces dernières semaines.

Pour les sympathisants de droite, ce chiffre atteint même 83 %. Mais le plus étonnant est le soutien, lui aussi massif, des sympathisants du PS : 69 % sont favorables à cette évolution. Tout comme 53 % des sympathisants écologistes et 49 % des sympathisants du... Front de gauche. Des scores qui contrastent avec

les prises de position dans chacune de ces formations politiques, sur une possible réforme des 35 heures. Manuel Valls a ainsi recadré immédiatement son ministre de l'Économie la semaine dernière lorsqu'il a suggéré que les 35 heures étaient une « fausse idée » de la gauche. « Ces chiffres montrent le grand écart

permanent auquel doit faire face le gouvernement », analyse Nicolas Fert de l'institut CSA.

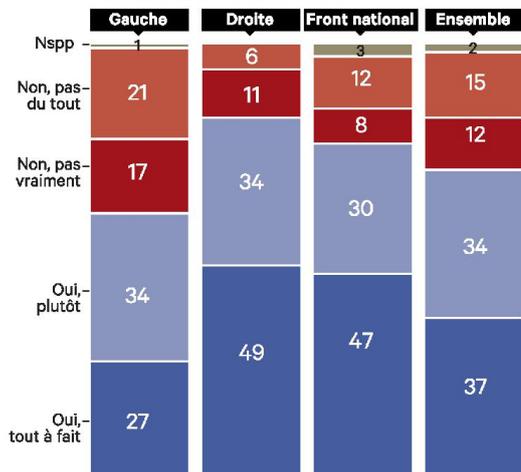
Des conséquences difficiles à mesurer

Le Premier ministre répète à l'envi que la production de la norme sociale ne peut plus se faire exclusivement par la loi, et laisse donc entendre que la négociation collective en entreprise doit y prendre une plus grande part. Et il a confié une mission sur ce sujet à Jean-Denis Combexelle qui doit remettre un rapport dans les prochains jours. Le think tank proche du PS Terra Nova encourage aussi à élargir les possibilités de déroger au Code du travail par la négociation

collective en entreprise. Si de nombreuses lois ont permis d'assouplir les 35 heures (lire ci-contre), le gouvernement a jusqu'ici toujours exclu de toucher à la durée légale du travail. Un verrou que l'opinion semble prête à faire sauter. « Mais il faut que ce soit avec l'accord des salariés », souligne Nicolas Fert. Toutes les personnes interrogées ne mesurent peut-être pas concrètement quelles seraient les conséquences dans leur cas particulier. » Une catégorie de salariés en mesure peut-être mieux la portée : il s'agit des cadres, généralement favorables aux évolutions permettant de libéraliser la réglementation sociale. Cette fois-ci, ils sont parmi les plus réticents (58 % de « pour » chez les cadres, contre 72 % chez les employés et 73 % parmi les professions intermédiaires). Les cadres ayant été les grands gagnants des 35 heures, avec nombre de RTT à la clef, ils savent fort bien qu'en cas de remise en cause du système, ils seraient les premiers perdants. ■

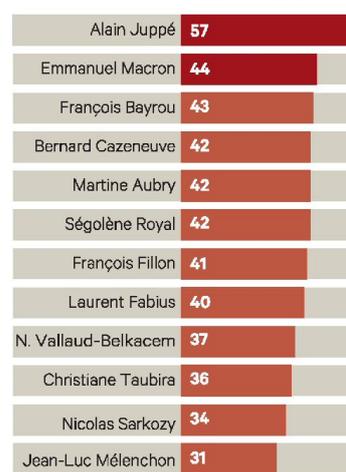
Les Français et le temps de travail

« Selon vous, faut-il laisser les entreprises fixer librement le temps de travail, par accord avec leurs salariés ? »



L'image des personnalités

« Pour chacune des personnalités suivantes, en avez-vous plutôt une image positive ? »



Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron.

« LES ÉCHOS » / SOURCE : BAROMÈTRE EXCLUSIF CSA / « LES ÉCHOS » RÉALISÉ PAR TÉLÉPHONE LES 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE 2015, ÉCHANTILLON NATIONAL REPRÉSENTATIF DE 1.003 PERSONNES / PHOTO : AFP

POLITIQUE SOCIALE

Myriam El Khomri remplace François Rebsamen au ministère du Travail

Myriam El Khomri, jusqu'à présent secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, a été nommée le 2 septembre au ministère du Travail pour succéder à François Rebsamen, démissionnaire. Le décret de sa nomination a été publié au JO du 3 septembre. De nombreux dossiers attendent cette jeune femme de 37 ans.

Le nom du nouveau ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social est désormais connu, mais il ne s'agit pas de l'un de ceux régulièrement cités ces dernières semaines. Le président de la République a finalement choisi de nommer à la tête de ce ministère Myriam El Khomri, qui occupait depuis 2014 les fonctions de secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville. Celle-ci remplace François Rebsamen, démissionnaire après avoir retrouvé son fauteuil de maire de Dijon suite au décès brutal d'Alain Millot, le 27 juillet.

La nouvelle ministre a annoncé qu'elle allait rencontrer « l'ensemble des partenaires sociaux » dans les tout prochains jours.

Une « bonne connaisseuse » des politiques de l'emploi sur le terrain

Née à Rabat en 1978 d'une mère bretonne, enseignante, et d'un père marocain, commerçant, Myriam El Khomri, a adhéré au PS en 2002. Membre du conseil national du Parti socialiste, elle est élue du 18^e arrondissement de Paris

et siège au Conseil de Paris depuis 2008. Elle a en outre été l'une des porte-parole de la campagne pour les municipales de la future maire de Paris Anne Hidalgo en 2014.

Si le droit du travail n'a jamais fait partie de ses spécialités, l'entourage de François Hollande souligne que Myriam El Khomri « connaît parfaitement les politiques de l'emploi sur le terrain qu'elles soient en direction de la jeunesse ou des quartiers ».

Ses missions : faire baisser le chômage et poursuivre la réforme du travail

La nouvelle ministre est en charge, comme son prédécesseur, du **Travail**, de l'**Emploi**, de la **Formation professionnelle** et du **Dialogue social**.

S'agissant de l'emploi, elle hérite de la lourde tâche d'**inverser la courbe du chômage**, une promesse présidentielle dont la réussite conditionne l'éventuelle nouvelle candidature de François Hollande en 2017. Aussi, a-t-elle déclaré, lors de la passation de pouvoir avec François Rebsamen le 2 septembre, que son **cap** était « **clair**, **l'emploi** est la priorité de ce gouvernement ». Le lendemain, Myriam El Khomri a souligné sur RTL, où elle était invitée à commenter le taux de chômage au sens du BIT (resté stable au deuxième trimestre 2015), que les « outils » en faveur de l'emploi mis en place depuis 2012 « commencent à porter leurs fruits ».

Autre grand dossier : la poursuite de la **réforme du travail**. Le Premier ministre souhaite en effet donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes » et d'accorder plus de poids aux **accords d'entre-**

prise ou de branche par rapport à la loi. Prochaine étape : la remise des propositions de la **mission** dirigée par l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis **Combrexelle**, sur la **place de l'accord collectif** dans l'élaboration des **normes sociales**. Ces propositions sont attendues d'ici fin septembre, alors que viennent de paraître deux études sur le sujet destinées à alimenter les débats (*v. page 2*).

La ministre va par ailleurs devoir donner un contenu au rendez-vous pris avec les partenaires sociaux les **19 et 20 octobre** prochains pour une **nouvelle conférence sociale**. L'ordre du jour n'est pas encore défini. On sait juste que la COP 21 sur le climat devrait y être abordée.

Myriam El Khomri va également devoir s'atteler à la mise en place du **compte personnel d'activité** (CPA). Il est prévu que le ministre du Travail engage avant le 1^{er} décembre prochain une concertation sur le sujet avec les partenaires sociaux, ceux-ci pouvant toutefois, s'ils le souhaitent, ouvrir une négociation. L'**aménagement du compte pénibilité** est également toujours d'actualité. On attend en effet le rapport de la mission confiée à Hervé Lanouzière, directeur général de l'Anact, en vue de préciser la notion de « **travail répétitif** ».

Enfin, les partenaires sociaux vont remettre sur le métier dans les prochains mois les règles d'**indemnisation du chômage**. L'actuelle convention arrivera à échéance le 30 juin 2016 et la négociation de la prochaine sera suivie de près par le gouvernement. Rappelons que les comptes de l'Unedic sont dans le rouge, avec un déficit qui devrait atteindre 4,6 milliards d'€ en 2015 et une dette de près de 26 milliards. ■



ÉVÉNEMENT

POLITIQUE

MACRON, LE MAUVAIS GÉNIE DE LA GAUCHE ?

Il chante les vertus de la libéralisation à tout crin. Les médias le couvrent d'éloges. Pourtant, ses réformes sur les notaires, le transport, l'ouverture des commerces le dimanche et les licenciements connaissent des fortunes diverses... Le ministre de l'Économie défend un principe de réalité économique bien loin des idéaux socialistes.

PAR HERVÉ NATHAN

Les médias avaient pu apercevoir Emmanuel Macron le soir du jeudi 27 mai à l'université d'été du Medef. Il y avait certes un ministre de l'Économie, ou peut-être son avatar, pour demander aux patrons d'investir, enfin, en échange des 40 milliards de baisses de coûts et de charges. Mais pour vraiment entendre notre Rastignac de la gauche française, mieux valait se rendre le matin même à Pessac-Léognan, à la réunion du « cercle des réformateurs » du PS. Étaient-ce les effluves de « *l'exquis domaine Carbonnieux, prestigieuse propriété viticole de Pessac-Léognan* » (*Le Point*), était-ce la chaleur des socialistes présents, Savary, Le Guen, Caresche, sociaux-libéraux revendiqués ? Toujours est-il que le « Mozart de l'Élysée » (surnom acquis lors de son séjour au Château) y délivra un « discours de

philosophie politique » illustrant « le réformisme au cœur du progressisme » : il faut aller plus loin, plus vite et plus fort que ce que les « appareils politiques » (traduire surtout le Parti socialiste) sont disposés à accepter aujourd'hui. « *On a très longtemps considéré que notre rôle c'était de corriger les inégalités. Or, on le voit bien, on crée de la dépense publique, mais on ne traite pas la cause du problème. La dépense publique n'est pas une réponse de gauche, sinon Nicolas Sarkozy qui a aggravé le déficit de la France serait premier secrétaire du PS.* » L'attaque est brutale. Il est vrai que le sémillant ministre n'appartient pas aux états-majors politiques. Il n'est pas peu fier de ne plus avoir sa carte du PS. Il le fait d'ailleurs savoir : « *La parole et la réflexion politiques ne relèvent pas d'une profession réglementée, elles ne peuvent pas être capturées par certains qui seraient les seuls auto-*

risés à discuter de politique. » On croirait presque réentendre Francis Mer, le ministre de l'Économie de 2002, lorsqu'il disait « *vous, les politiques* » à Jacques Chirac. Populiste sur les bords, il oppose le peuple aux appareils : « *En matière de réforme, contrairement à ce que certains pensent, les citoyens français sont prêts à entendre beaucoup plus que ce que nous leur disons aujourd'hui. Bien sûr, la réforme n'est pas la solution à tout, mais parce que le monde bouge nous devons nous préparer, nous transformer.* »

BEAUCOUP DE BRUIT...

Emmanuel Macron a du culot et n'a pas peur des gaffes. Peu lui chaut d'être « recadré » par Manuel Valls sur la question du temps de travail, puisqu'il a engagé « une bataille culturelle ». Il considère que « le consensus de 1945 n'est plus toujours adapté aux transformations de notre économie et de notre société. Il faut bâtir le consensus de 2015 qui apportera plus de sécurité aux individus et leur donnera plus d'autonomie ». Pendant quinze jours, le ministre a bénéficié d'une véritable campagne de promotion. On dit de lui qu'il est le chouchou de l'Élysée. Il a certes ses entrées chez Jean-Pierre Jouyet. Mais s'il est le préféré, le choyé, le dorloté, c'est d'abord des rédactions qui ne se soucient pas de l'incon- ➤



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

stéphane mahé / reuters

LE "MOZART DE L'ÉLYSÉE"
veut aller plus vite, plus fort et plus loin que ce que les "appareils politiques" sont disposés à accepter. Le PS encaisse...



↳ EMBALLEMENT MÉDIATIQUE.

Emmanuel Macron a eu droit à une rentrée médiatique exceptionnelle. Le 23 août, *le JDD* tire le premier et parle de « *l'homme-clé du système Hollande* », qui « *incarne le nouveau* ». *L'Express* du 26 août milite carrément pour qu'il prenne le ministère du Travail. *Le Point* loue sa modernité : « *le numérique, l'innovation, la disruption, il n'a que ces mots à la bouche...* ». *Les Echos* (26 août) lui prêtent « *la sympathie de Chirac, l'intelligence de Giscard, l'énergie de Sarkozy* », puis deux jours plus tard en font « *le vrai dynamiteur du système* ». Le 29 août *le Monde* relate la prestation du ministre à l'Université du patronat avec un papier titré « *star du Medef* ». En critiquant à mots couverts les 35 heures, il aurait « *soulevé un tonnerre d'applaudissements d'un public patronal* » ravi. Pourtant le journaliste du quotidien de référence présent ce jour là à Jouy-en-Josas avait tweeté « *standing ovation sans enthousiasme* »...

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

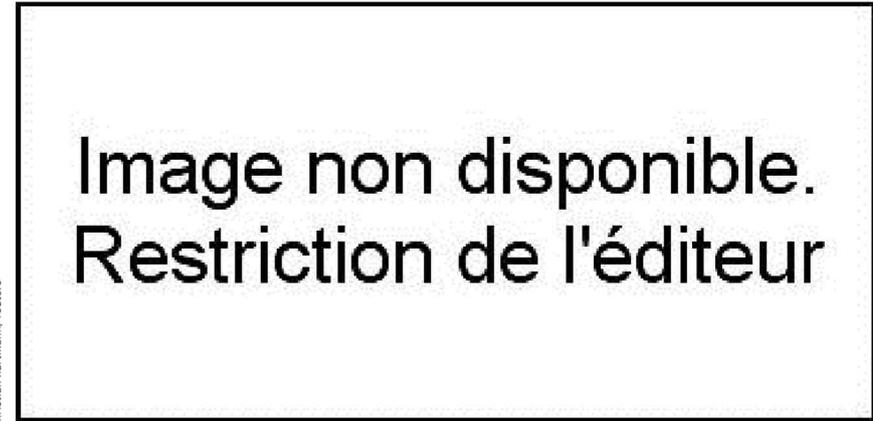


► gruité de braquer leurs projecteurs sur un ministre au moment où il n'a rien à proposer : pas de nouveau texte, pas de nominations, pas de réforme de son propre ministère.

Sans trop se soucier non plus de faire le bilan de la loi Macron qui vient d'être adoptée au 49.3 en juillet et qui est loin de remplir les objectifs de départ, s'attaquer aux rentes de situation des notaires ! Le service de communication de son cabinet n'a même pas eu à solliciter les journalistes. Il a suffi que *le Journal du dimanche* tire le premier, le 23 août, pour que les confrères s'engouffrent à sa suite, jusqu'à la vénérable *Revue des deux mondes*, qui titre « Macron, la vraie et la fausse gauche » et ose un parallèle : « *C'est un peu le Giscard des années 2015* » ! Dans *le Figaro*, Jérôme Sainte-Marie (institut PollingVox) le rapproche de Laurent Fabius, version 1986 : « *Jeunesse, modernité affichée, excellence scolaire, reconnaissance patronale* », ou de Georges Pompidou (année 1962, la préhistoire...) passé lui aussi de « *la banque à l'Elysée* » puis... Matignon... Cessez le feu !

RÉGRESSION SOCIALE

Le locataire de Bercy affirme détester les débats politiques, mais il répond à toutes les sollicitations, y compris celles de *Marianne*. Il savoure ce délicieux « *moment Macron* », proclamé par Françoise Fressoz dans *le Monde*. Lorsque la démission de François Rebsamen du ministère du Travail génère la rumeur qu'il pourrait cumuler ce portefeuille avec le sien, il dément mollement, mais laisse entendre qu'il y aurait une logique à reconstruire le grand Bercy du temps de Nicolas Sarkozy, qui regroupait



AU MEDEF
 Sa déclaration sur le temps de travail a mis le patronat en joie, qui a cru entendre "35 heures"... Néanmoins, le Premier ministre a dû, après coup, le "recadrer".

l'Emploi et l'Economie. Cela ne se fera pas, puisque Myriam El Khomry vient d'être nommée au Travail. Pourtant le libéral Emmanuel a beaucoup à dire sur les questions du travail. Ecoutons-le encore à Pessac-Léognan : « *Nous surprotégeons les insiders, ceux qui sont dans l'emploi, ou qui bénéficient de marchés régulés... alors qu'il faut donner des chances à la méritocratie ! Quand on libéralise certaines activités, les transports par exemple, on donne de la liberté aux gens, on favorise l'esprit d'entreprise et donc l'emploi.* » Pour ceux qui se demanderaient ce à quoi cela peut bien mener, Macron précise : « *Il y a trop de lois et pas assez de contrats en France. Le code du travail protège trop les insiders - et notamment les CDI de grands groupes et les fonctionnaires - au détriment des outsiders.* » Une antienne qui rappelle la « *refondation sociale* » inventée en 1999 par Denis Kessler (Medef) et Nicole Notat (CFDT). L'idée de confier aux partenaires sociaux le droit de définir eux-mêmes les règles sur le temps de travail, les rémunérations, les conventions n'est pas neuve, même à gauche.

Elle bénéficie de nombreux soutiens chez les sociaux-démocrates, chez les « réformateurs », bien entendu, mais aussi chez un certain... François Hollande. Le président de la République vient tout juste de préfacier un ouvrage consacré à son « œuvre » en matière sociale*, et appelle de ses vœux « *un nouvel âge de la démocratie sociale* ». Un rapport confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combexelle indiquera bientôt l'ampleur de la réforme « du marché du travail », promise à Bruxelles. L'institut Terra Nova, de son côté, publie cette semaine sa propre analyse, signée de Gilbert Cette, un des économistes que Macron avait introduits à l'Elysée pour préparer le pacte de responsabilité. Parmi les idées de ce Zébulon libéral figure une refonte du salaire minimum, qui pourrait varier par branches... ou par régions. Il ne s'agit plus de mettre à la poubelle les RTT de Martine Aubry, mais le Smic institué par Jacques Chaban-Delmas, dont le conseiller social s'appelait Jacques Delors, le père de la maire de Lille. Un retour en arrière de quarante-cinq ans...

Emmanuel Macron, l'agitateur d'idées façon Fnac..., ne serait en fait que le précurseur des intentions présidentielles. Ou le paratonnerre, celui qui prend la foudre, pour épargner la maison. ■ H.N.

* *Le Moteur du changement, la démocratie sociale*, de Jacky Bontems, Aude de Castet et Michel Noblecourt, fondation Jean-Jaurès.

« QUAND ON LIBÉRALISE CERTAINES ACTIVITÉS, ON FAVORISE L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET DONC L'EMPLOI. » EMMANUEL MACRON



Les anciens élèves au centre du brainstorming sur la réforme de Polytechnique

Le coup d'envoi des réunions des trois groupes de travail chargés de réfléchir à la révision du plan stratégique de l'École polytechnique (LLA n°1667) a été donné le 26 août. Les membres du conseil d'administration de l'AX, l'association des anciens élèves de l'École polytechnique, y sont présents en nombre. La task force chargée de coordonner et synthétiser les travaux est également pilotée par un binôme issu de la direction de l'association : Laurent Billes Garabedian, ex-président, et Bruno Angles, son successeur élu en juillet face à Pierre Pringuet, vice-président du conseil d'administration de Pernod Ricard. Une pincée de défense - Selma Mahfouz, commissaire générale adjointe à **France Stratégie** et diplômée de l'X en 1991, co-pilote avec Yves Demay, DG de l'école, le groupe de travail sur la gouvernance et les relations avec l'État. Sa participation fait écho à l'une des recommandations contenues dans le rapport "L'X dans une nouvelle dimension" remis en juin à Jean-Yves Le Drian, ministre de tutelle de l'établissement. Son auteur, Bernard Attali, souligne que **France Stratégie**, entité rattachée au premier ministre Manuel Valls, pourrait s'impliquer dans la commission aval de l'X chargée de réfléchir au contenu de la formation et à son adaptation au marché du travail. Siègent aussi à leurs côtés Caroline Laurent, général 4 étoiles et directrice de la stratégie de la Direction générale de l'armement (DGA), et Pierre-Eric Pommellet, DG adjoint des systèmes de mission de défense chez Thales. Tous deux sont membres du conseil d'administration de l'AX. Intégration versus juxtaposition - "Saclay : la clé ? ", c'est ainsi que Bernard Attali avait choisi d'intituler le volet traitant de l'implantation géographique et académique de l'X au sein de l'Université Paris-Saclay (UPS) dans son rapport. Rien d'étonnant donc à ce qu'il soit aux manettes de ce groupe de réflexion avec un autre énarque : Jean-François Carenco. L'ex "dircab" de Jean-Louis Borloo a été nommé préfet d'Île-de-France en avril. Matignon compte sur lui pour accélérer le déploiement du Grand Paris dont l'UPS constitue un des clusters. La préférence du frère de Jacques Attali va à une X intégrée aux côtés d'autres grandes écoles plutôt qu'à une juxtaposition dans le style des collèges d'excellence de Cambridge. Bruno Angles et Olivier Zarrouati, PDG de Zodiac Aerospace, participeront aussi à ce groupe. Et les contenus dans tout ça ? - Deux professeurs de l'X - Sylvie Méléard, vice-présidente du département de mathématiques appliquées de l'école, et Emmanuel de Langre, président du département de mécanique - porteront la parole du corps professoral au sein du troisième groupe de travail centré sur l'enseignement, la recherche, l'international et les liens avec l'entreprise. L'industrie et les services y seront notamment représentés par Jean-Christophe Mieszala, DG de McKinsey France, et Marwan Lahoud, DG délégué à la stratégie d'Airbus Group. L'un et l'autre sont aussi membres du conseil d'administration de l'AX.



Les dossiers "chauds" sur le bureau de Myriam El Khomri

Outre l'écrasant dossier de la réforme du droit social, la nouvelle ministre du Travail hérite de dossiers chauds comme le compte pénibilité, la réforme de la médecine du travail. En outre, elle devra préparer la conférence sociale annoncée pour les 19 et 20 octobre.



Myriam El Khomri, la nouvelle ministre du Travail.

© Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social « *Mon cap est clair : l'emploi est la priorité de ce gouvernement. Vous pouvez compter sur ma détermination et ma combativité. Et il faudra également compter sur mon optimisme. Oui, il nous reste du chemin à parcourir mais notre pays regorge de talents, de créativité, d'envie d'entreprendre...* », c'est en ces termes que Myriam El Khomri vient de prendre ses fonctions de ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, hier, en remplacement de François Rebsamen, qui a démissionné cet été afin de reprendre la mairie de Dijon. A l'âge de 37 ans, Myriam El Khomri, titulaire d'un DESS en droit public à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne) vient elle-même de quitter le poste de secrétaire d'État à la Politique de la Ville qu'elle occupait depuis le mois d'août de l'année dernière. Reste que, depuis hier, la benjamine du gouvernement va devoir gérer des dossiers tantôt lourds, délicats ou épineux.

Parmi les dossiers "lourds", citons en premier lieu la réforme du droit du travail que le Premier ministre, Manuel Valls, a déjà amorcée en commandant un rapport au printemps dernier à Jean-Denis Combexelle, ancien directeur du Travail. Rappelons que cette réforme vise à simplifier la réglementation du travail en donnant davantage de place aux accords collectifs d'entreprise et de branche qu'à la production de règles (code du Travail, normes). Notamment en permettant à ces accords de déroger à la loi. Un chantier qui promet d'être ultra chaud. Puisque d'entrée de jeu plusieurs rapports émergent, dont celui de l'économiste Gilbert Cette et de l'avocat Jacques Barthélémy du think tank Terra Nova ainsi que celui de l'Institut Montaigne, un think tank d'obédience libérale. Sans oublier les suggestions, en début d'année, de Capstan Avocats, le plus gros cabinet français d'avocats en droit du travail pour les entreprises (200 avocats). Bref, la conférence sociale annoncée les 19 et 20 octobre promet d'être animée. D'autant que les syndicats représentatifs du personnel ne semblent pas spécialement enthousiastes à ce sujet. Sur le terrain de sécurité et de la santé au travail, Myriam El Khomri doit recevoir ces prochains jours le rapport d'Hervé Lanouzière, DG de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) sur la définition du travail répétitif. Une goutte d'eau comparée à la réforme sur l'aptitude et de la médecine du travail qui n'a pas été finalisée par François Rebsamen. Lequel avait pourtant annoncé un nouveau texte d'ici à la fin 2015... Parmi les dossiers épineux, le débat sur la reconnaissance du burn-out en tant que maladie professionnelle pourrait revenir sur le devant de la scène à la faveur de l'entrée en fonction de la nouvelle ministre.

Mais le dossier "épineux" devrait concerner le compte pénibilité. Suite à la remise du rapport sur le compte personnel de prévention de la pénibilité remis le 26 mai dernier, le gouvernement de Manuel Valls a déposé des amendements au projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. Objectif : y intégrer la décision du Premier ministre de simplifier le dispositif du compte

pénibilité jugé trop complexe par les entreprises, notamment les TPE et PME. Pour évaluer l'exposition de ses salariés, l'employeur pourra se contenter d'appliquer le référentiel de sa branche professionnelle. A charge pour cette organisation d'identifier quels postes, quels métiers ou quelles situations de travail sont exposés aux 6 facteurs de pénibilité restants à traiter. Cette évaluation entrera en vigueur au 1er juillet 2016. Par ailleurs, afin de simplifier les formalités liées au compte pénibilité, le gouvernement a confié aux caisses de retraite l'établissement et la transmission des fiches individuelles des salariés exposés et qui leur auront été remises par l'employeur. C'est la caisse de retraite qui se chargera d'informer les salariés de leur exposition et des points dont ils bénéficient. Grâce à cette mesure, les salariés seront informés de leurs droits tout au long de leur vie professionnelle même s'ils changent d'employeur. Reste à ce processus d'être réellement opérationnel !

Erick Haehnsen



Les métiers qui vont recruter à horizon 2022 !

D'ici 2022, environ 800 000 emplois vont être à pourvoir chaque année en France. Certains métiers vont recruter davantage, pour remplacer de nombreux départs en retraite ou bien pour créer des emplois: aides-soignantes, assistantes maternelles, informaticiens, cadres commerciaux, enseignants... Tour d'horizon des grandes tendances.

En 2015, la France entière a salué la publication d'un rapport très attendu sur " Les métiers en 2022 ". Des experts de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) y chiffrent l'évolution de l'emploi sur la période 2012-2022, et cela métier par métier ! Sur quoi ont-ils basé leurs prévisions ? D'abord sur le nombre de personnes qui doivent partir en retraite chaque année, un chiffre facile à connaître en fonction de leur âge. D'ici 2022, ces départs vont encore être très nombreux et 80% des emplois proposés seront destinés à les remplacer. Les autres emplois à pourvoir seront créés par les entreprises pour répondre aux nouveaux besoins de l'économie et de la société. Cela peut varier un peu en fonction de la croissance – l'étude a donc fait plusieurs scénarios – mais les grandes tendances sont toujours les mêmes. Toujours plus de cadres... et beaucoup de postes dans les services. Globalement, la part de l'emploi très qualifié de niveau cadre va augmenter : il y aura par exemple beaucoup de créations d'emploi pour les informaticiens du fait de la digitalisation de l'économie, et pour le personnel d'étude et de recherche. Dans l'enseignement, il y aura de nombreux départs en retraite, ce qui libérera de nombreux postes d'enseignant en dépit des restrictions budgétaires. Dans les entreprises, de même, les départs en retraite vont créer de gros besoins de cadres commerciaux, administratifs, comptables et financiers. L'emploi qualifié se développera aussi fortement dans le conseil, la formation professionnelle et la communication. De façon générale, les services aux entreprises vont continuer à se développer. Des emplois pour les jeunes les plus diplômés, mais aussi des emplois peu qualifiés. Les jeunes diplômés de niveau bac+3 à bac+5 seront bien placés pour profiter de ces emplois qualifiés, d'autant qu'ils sont plus nombreux que les seniors dans les secteurs les plus dynamiques (informatique, communication par exemple). En même temps, on devra recruter massivement dans plusieurs métiers exigeant peu ou pas de qualification : des assistantes maternelles, des aides à domicile pour les personnes âgées, ou des aides-soignantes dans les hôpitaux. Certains métiers de service comme les vendeurs, les agents d'entretien ou les conducteurs de véhicules vont aussi offrir beaucoup de postes du fait des départs en retraite. Le graphique ci-dessous liste les métiers qui vont recruter le plus, soit pour remplacer les départs en retraite (en gris), soit pour créer de nouveaux emplois (en orange). Les métiers qui vont recruter le plus chaque année entre 2012 et 2022. Source : Dares / **France Stratégie**, "Les métiers en 2022". Au service des familles et des personnes dépendantes : un gisement d'emplois ! Comme le prévoyait déjà l'enquête précédente à horizon 2015, les métiers des services à la personne vont se développer de plus en plus : services de gardes d'enfants, de ménage, mais aussi de soins et d'aide auprès des personnes âgées. En effet, beaucoup de ces tâches étaient autrefois assumées par les femmes au foyer, or les femmes travaillent de plus en plus. "Le métier d'aide à domicile serait même celui qui créerait le plus de postes sur les dix années à venir, aussi bien en termes de taux de croissance qu'en nombre de postes (près de 160 000 postes créés d'ici 2022, soit une hausse de 2,6 % en moyenne chaque année)" indique l'enquête de la Dares. Le nombre d'assistantes maternelles devrait également augmenter plus rapidement que l'ensemble des métiers "pour répondre aux besoins encore insatisfaits de prise en charge des jeunes enfants", et aussi parce que beaucoup d'assistantes maternelles vont partir en retraite. Enfin le nombre de professionnels de l'action sociale, répondant aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées et des jeunes en difficulté, devrait également être orienté à la hausse, "mais à un rythme moins soutenu que celui constaté dans les années 1990 et 2000". Des formations courtes, des métiers qui se professionnalisent. Les formations à ces métiers sont assez courtes et très concrètes. Ce sont des débouchés à envisager si vous avez le sens des autres, que vous aimez les contacts humains (en

particulier les enfants ou les personnes âgées), que vous voulez vous rendre utile. Les salaires ne sont pas très élevés mais des possibilités d'évolution se mettent en place, notamment dans les sociétés de services à la personne, grands groupes qui recrutent et forment aussi des coordinateurs et des managers. Le secteur permet aussi de travailler à temps partiel et de se mettre à son compte à travers des franchises. Des diplômes :- le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale- le titre professionnel d'assistant de vie, ou d'employé familial polyvalent. Des formations pour obtenir ces diplômes :- le CAP Petite enfance (pour les assistantes maternelles)- le bac pro Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)- le bac pro SPVL (service de proximité de vie locale), le bac pro SMR (service en milieu rural)- le bac techno ST2S (Sciences et techniques de la santé et du social, ancien bac SMS)- la mention complémentaire Aide à domicile (bac + 1), et aussi de nombreuses formations pour adultes... Dans la santé : des débouchés garantis et des formations courtes ou intermédiaires. Dans les hôpitaux, les cliniques, les maisons de retraite, les cabinets médicaux, on manque déjà cruellement de professionnels de santé. Le seul métier qui ne va pas se développer sera celui de médecin, puisque le nombre d'étudiants admis en médecine est toujours limité en France par le "numerus clausus". Mais les aide-soignants, les infirmiers et les sages-femmes font partie des métiers qui devraient bénéficier du plus grand nombre de créations d'emploi d'ici 2022. Autre avantage : ils offrent des débouchés aux jeunes qui ne souhaitent pas faire d'études très longues. Ainsi le métier d'infirmier(e) est accessible en trois ans d'études après le bac. Le diplôme d'aide-soignant est accessible via une formation de douze mois ouverte aux titulaires d'un bac pro, mais aussi aux personnes sans le bac, dotées par exemple d'un CAP petite enfance. Des cadres commerciaux et financiers pour les entreprises. Les cadres commerciaux, administratifs et financiers font aussi partie des métiers sur lesquels il y aura le plus de créations d'emploi : pour faire face à une concurrence accrue et à un contexte complexe, les entreprises doivent recruter des managers compétents et efficaces. Il leur faut aussi remplacer leurs cadres qui arrivent en fin de carrière. Quelles formations ? Un diplôme de niveau bac + 5, obtenu dans une école de commerce, une école d'ingénieurs, un IAE, ou un master universitaire à dominante finance ou gestion est une bonne carte pour ces postes. Et aussi des postes en entreprise pour les bacs+2/3 du commerce. Mais on prévoit aussi chaque année près de 80 000 embauches de "techniciens des services administratifs, comptables et financiers", plus de 40 000 attachés commerciaux et représentants et plus de 40 000 agents de maîtrise pour le commerce (chefs de rayon, etc.). L'étude sur "Les métiers en 2022" estime que l'emploi dans le secteur du commerce restera tiré "par la prolongation des horaires d'ouverture, la hausse de la qualité des prestations et les préférences des consommateurs pour les commerces de proximité, malgré le développement continu des nouvelles technologies et du commerce électronique". Les diplômés de niveau bac+2 à orientation commerciale trouveront donc toujours des débouchés avec une réserve toutefois : partout, le niveau d'exigence s'élève et les entreprises recherchent des professionnels de plus en plus opérationnels. Quelles formations ? Si des diplômes comme le DUT Techniques de commercialisation, ou les BTS Négociation et relation client (NRC) ou Management des unités commerciales (Muc) restent de bonnes formations de base à bac+2, il sera de plus en plus utile de les compléter par une année de formation supplémentaire plus spécialisée, par exemple en licence professionnelle ou en bachelor (bac+3). Une expérience en alternance ou des stages longs sont aussi de plus en plus appréciés.



Les accords de branche simplifieraient-ils la vie des entreprises ?

En attendant le rapport Combrexelle, la fondation Terra Nova a avancé des pistes pour réformer le droit du Travail. Guy Alfosea, avocat associé du cabinet d'avocats La Garanderie & Associés donne son avis.

«Le droit social français souffre d'un mal profond: il ne parvient pas à concilier efficacité économique et protection des travailleurs», lance Terra Nova, think tank proche du PS, qui suggère, dans un rapport choc sur le code du Travail, de permettre aux accords de branche et d'entreprise de déroger à la loi.

Décidé à en faire une des priorités du gouvernement, Manuel Valls a confié au conseiller d'Etat, Jean-Denis Combrexelle, la mission de réfléchir à la place à donner à la négociation collective dans l'élaboration des normes sociales. Les recommandations de ce dernier seront connues dans quelques jours.

Qu'en pensent les professionnels du droit du travail? Guy Alfosea, avocat associé du cabinet d'avocats La Garanderie & Associés répond au Figaro.

Le Figaro - Que pensez-vous de l'idée de permettre aux accords de branche et d'entreprise de déroger à la loi?

Guy Alfosea - Les accords de branche et d'entreprise sont une voie de réflexion intéressante pour faire évoluer le droit social. L'idée selon laquelle le droit social serait régulé par les partenaires sociaux eux-mêmes, par accord de branche ou d'entreprise, plutôt que de recourir à des lois générales, parfois inadaptées aux besoins au plus proche du terrain, est d'ailleurs promue depuis des années. En 2004, déjà, la loi relative à la «formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social» s'inscrivait dans cette logique. Avant toute réforme législative touchant aux relations du travail, l'Etat s'engageait à donner la priorité à la négociation collective. De plus, à partir de cette loi, l'accord d'entreprise pouvait désormais déroger à l'accord de branche, sauf si l'accord de branche l'interdit explicitement. A trois nuances près. L'accord de branche reste impératif dans: les salaires minima, les grilles de classification et la mutualisation de certains financements (prévoyance et formation professionnelle).

Le volonté de simplification par la négociation collective s'est accélérée ces dernières années. Ce mouvement, qui n'est pas encore à sa pleine maturité, trouve d'ailleurs son origine dans des accords nationaux interprofessionnels et est donc l'œuvre des partenaires sociaux eux-mêmes. En revanche, il ne faut pas croire que le code du travail sera abrogé. La loi doit encadrer les pratiques pour éviter les dérives et rappeler les principes directeurs. Le droit du travail sera donc toujours un peu complexe, parce que le monde l'est, tout simplement.

Quelles sont les limites de ce droit dérogatoire comme on dit dans le jargon?

On trouve deux écueils principaux. Au-delà du code du travail, la jurisprudence est de plus en plus importante et influente. Il faudra donc sécuriser les accords collectifs afin que ceux-ci ne puissent être remis en cause dans des cas limités. Par ailleurs, la loi s'impose aux relations contractuelles individuelles, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas des accords collectifs. Il s'agit d'évolutions culturelles. Il est normal que cela prenne du temps.

Devrait-on profiter de ces réformes pour confier aux branches les sujets du salaire minimum et du temps de travail?

Pour le salaire minimum, il est déjà fixé par de nombreux accords de branche et il sera difficile de revenir en arrière en permettant des dérogations par accord d'entreprise. Le contexte politique et économique n'y est pas favorable, du moins pour l'instant...

Pour les 35 heures, bien plus que la durée, ce sont les facultés d'adaptation aux variations

d'activité qui posent problème. Il est certain qu'il faut des garde-fous afin de protéger les salariés. Néanmoins, la façon dont c'est régulé aujourd'hui empêche d'adapter les nouveaux modes de vie au monde du travail. Prenons l'exemple de parents qui souhaitent s'arrêter pour récupérer leurs enfants à l'école et se remettre à travailler ensuite. Les dispositions légales ne le permettent pas toujours. Inversement, on évalue le temps de travail à la mesure du temps passé en entreprise. C'est faux, comme le démontrent les études des connections informatiques sur le lieu de travail. L'accord collectif, au plus proche du terrain, est donc très utile pour répondre à ces réalités, mais doit également être sécurisé.



L'UPA appelle à une simplification du droit du travail

Lors de son audition par le groupe de travail de la commission « Accords collectifs et travail », L'UPA a rappelé sa position en souhaitant une simplification du droit du travail.

Après avoir été auditionnée par la commission « Accords collectifs et travail » présidée par Jean-Denis Combrexelle, et alors que les pistes de réforme du droit du travail se multiplient, l'UPA tient à rappeler ses positions dans ces domaines.

D'abord, l'UPA partage l'objectif fixé par le Premier ministre de donner plus de place au dialogue social et en particulier à la négociation collective.

La loi a vocation à définir « l'ordre public social », c'est-à-dire à déterminer les règles générales que devront respecter la totalité des employeurs et des salariés du pays, en conformité avec les exigences européennes. Mais il n'appartient pas au législateur de déterminer les temps de pause des salariés d'une branche professionnelle, ni d'imposer une durée minimale de travail à temps partiel identique pour toutes les entreprises. Ces intrusions dans l'organisation des professions est totalement contreproductive et tend à alourdir le marché du travail.

Dans cette logique, le rôle central de la négociation collective doit être amplifié.

L'UPA s'oppose à la surenchère actuelle consistant à souhaiter que l'essentiel de la réglementation du travail soit définie au sein des entreprises et que celles-ci puissent déroger à des accords de branche, voire à la loi.

Faut-il rappeler que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et ne sont pas en mesure de négocier un accord en interne ? Il serait totalement absurde de confier à la négociation d'entreprise le soin de définir l'essentiel de l'organisation du travail, en excluant du même coup l'immense majorité des entreprises. Cette solution reviendrait à disqualifier les TPE et les PME face à quelques grosses entreprises qui seules seraient en mesure d'adapter le droit du travail à leur profit.

En conclusion, l'UPA soutient la nécessité de réformer la réglementation du travail, en veillant à simplifier le code du travail et à limiter le champ d'intervention de la loi et des décrets, en maintenant une complémentarité entre les niveaux de négociation, et en développant le rôle pivot de la négociation dans les branches professionnelles.

www.upa.fr



▣ La lutte contre l'illettrisme : un impératif économique et social

Alors que les journées nationales d'action contre l'illettrisme se tiendront du 8 au 13 septembre, France Stratégie souligne que lutter contre l'illettrisme est

« un impératif économique et social ». Dans une étude du 31 août, cet organisme, rattaché à Maignon, préconise « la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de ramener le taux de 7 % à 3,5 % de la population ». Il estime que « dans un contexte de faible accès à la formation, d'allongement de la vie professionnelle et d'intensification des changements technologiques, il est nécessaire de cibler les seniors tout autant que les jeunes. 50 millions d'€ supplémentaires, soit un budget total de 210 millions d'€, seraient nécessaires pour remplir cet objectif. Concrètement, des dotations spécifiques destinées à l'acquisition de ces compétences génériques doivent être proposées, notamment dans le cadre du compte personnel de formation » (avec l'AFP).



Laurent Berger : "Non au statu quo sur le code du travail"

Le gouvernement devrait s'attaquer, d'ici à l'automne, au chantier très délicat de la révision du code du travail. Le premier ministre Manuel Valls avait confié, début avril, au conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle une mission de réflexion sur la place à donner à la négociation collective dans « l'élaboration des normes [sociales] ». Le rapport de cette commission est attendu prochainement.

Dès dimanche 30 août, lors de l'université d'été du PS à La Rochelle, Manuel Valls a toutefois appelé à « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » applicable aux relations entre les patrons et leurs personnels. Voir en ligne : [Le Monde du 02/09/15](#) par Michel Noblecourt

Vous avez apprécié cet article? Soutenez Ressources Solidaires:



Droit du travail

Laurent Berger n'est pas choqué par la volonté de Valls de réformer la réglementation du travail

Le secrétaire général de la CFDT déclare dans une interview au *Monde* (3-9) qu'il « n'est pas choqué » par les récents propos du Premier ministre concernant sa volonté de réformer la réglementation du travail. Selon lui, « il y a un besoin de régulation, avec des normes que la société doit fixer pour tout le monde. C'est cela le Code du travail. Il y a aussi des normes que les branches fixent pour répondre à leurs particularités ». Il se dit opposé « au *statu quo* car le Code du travail est illisible pour les salariés et, du coup, il n'est plus respecté ». Mais, a-t-il prévenu, « faire croire qu'il faudrait casser le Code du travail parce qu'il serait responsable de tous les maux de l'économie et que cela permettrait de recréer de l'agilité pour les entreprises, c'est archifaux ». « La voie de passage est de voir comment on articule les différents niveaux de régulation. Il n'est pas interdit de dire que l'entreprise est un de ces niveaux, à condition qu'on préserve une norme sociale minimale si l'entreprise ne joue pas le jeu de la négociation ». Concernant le rapport attendu de Jean-Denis Combrexelle, il souhaite « qu'il casse l'idée que le débat porte sur le nombre de pages du Code du travail et qu'il donne les voies pour revivifier le dialogue social dans les branches et les entreprises ». Il attend aussi qu'il « affirme que la protection des travailleurs dans une économie compétitive relève tant du Code du travail que de la négociation collective ».



Le Code du travail bientôt aux oubliettes ?



Il cristallise les critiques depuis des années. Illisible, rigide et inadapté. Notre Code du travail serait même en partie responsable du chômage de masse qui frappe notre pays selon certains économistes et hommes politiques. Le think tank Terra Nova propose donc dans un rapport présenté ce 3 septembre de donner le pouvoir aux premiers concernés à savoir les patrons et les salariés.

Le dialogue social

L'idée est que les partenaires sociaux négocient branche par branche les règles les mieux adaptés pour leur activité. Cet accord collectif permettrait ainsi de déroger aux normes réglementaires se trouvant dans le Code du travail, qui a été mis en place en 1910 avant d'être revu en 2007.

Le gagnant-gagnant

Le think tank Terra Nova pense que la qualité du dialogue social, la capacité à négocier mais aussi signer des accords seront autant d'éléments qui mettront les entreprises en concurrence entre elles. L'idée n'est cependant pas de jeter aux oubliettes le Code du travail. L'Etat restera, avec la loi, le garant d'un ordre public social permettant d'assurer une protection sociale minimale aux salariés.

Une commission, présidée par Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'Etat, remettra un rapport au Premier ministre avant la fin du mois. Il vise à accorder plus de place à la négociation collective dans les branches professionnelles et dans les entreprises, comme le préconise Terra Nova.

Les Français favorables à plus de flexibilité

Et selon un dernier sondage*, les Français disent majoritairement "oui" à une réforme du Code du travail et à la création d'un contrat de travail plus flexible. Dans le détail, 75% des personnes interrogées se déclarent favorables à "une réforme du code du travail" et 64% à "la création d'un contrat de travail plus flexible". Et les clivages partisans ne sont pas très marqués dans cette enquête. 74% des sympathisants de gauche et 77% des sympathisants de droite sont favorables une réforme du Code de travail.

*Un sondage Odoxa pour BFM Business, Challenges et Aviva Assurance, publié jeudi 3 septembre. L'enquête a été réalisée les 27 et 28 août par internet auprès d'un échantillon de 1.003 personnes majeures.



El Khomri: "les outils" pour l'emploi "commencent à porter leurs fruits"

Myriam El Khomri devant Manuel Valls et François Hollande à la sortie du conseil des ministres le 2 septembre 2015 à Paris - Photo de ALAIN JOCARD - AFP? 2015 AFP



Paris (AFP)

La nouvelle ministre du Travail, Myriam El Khomri, a estimé jeudi que les "outils" en faveur de l'emploi mis en place depuis 2012 "commencent à porter leurs fruits".

"Il y a des outils qui ont été posés depuis 2012. Ces outils commencent à porter leurs fruits. J'ai pu le constater dans certains quartiers populaires", a dit la ministre sur RTL, invitée à commenter le taux de chômage resté stable au 2e trimestre.

Aux critiques exprimées par la droite après sa nomination, Mme El Khomri a estimé que si elle n'était "pas un poids lourd", elle tirait sa "légitimité du terrain", rappelant son action au ministère de la Ville.

Elle a rappelé sa "feuille de route fixée" par François Hollande et Manuel Valls: "réformer en protégeant les salariés, tout en trouvant les moyens d'une efficacité économique".

Elle a assuré qu'elle "travaillait très bien avec Emmanuel Macron", le ministre de l'Economie.

Outre la baisse du chômage, Mme El Khomri, qui a succédé mercredi à François Rebsamen, a plusieurs gros dossiers sur sa table, notamment la réforme du droit du travail.

Le Premier ministre souhaite donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes" et plus de poids aux accords d'entreprise ou de branches par rapport à la loi.

Pour avancer sur ce chantier, très sensible à gauche et pour les syndicats, la nouvelle ministre dispose déjà de plusieurs contributions, dont celles de deux groupes de réflexion, l'institut Montaigne et Terra Nova, qui proposent d'évoluer vers un code du travail "à la carte". La mission dirigée par l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combexelle, doit rendre ses propositions d'ici la fin septembre.

"Sur la réforme du droit du travail, il n'y a pas de préalable. Il faut bien sûr écouter les salariés à travers les organisations syndicales mais écouter aussi les entreprises", a-t-elle dit jeudi,

exprimant une "volonté ferme de réformer".

Le taux de chômage est resté stable au deuxième trimestre, à 10% de la population active en métropole, touchant 2,9 millions de personnes, a annoncé jeudi l'Insee.

De son côté, fin juillet, Pôle emploi recensait sur ses listes 3,55 millions de demandeurs d'emploi sans aucune activité.



Emploi, formation: Myriam El Khomri est attendue par les chantiers



Myriam El Khomri, dès son arrivée au ministère du Travail, devra s'adonner les 19 et 20 octobre à l'organisation d'une quatrième conférence sociale. L'ordre du jour n'est pas encore déterminé mais le Premier ministre a bien l'intention de poursuivre la réforme du droit du travail. Ce mois-ci, un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle est attendu. Enfin, la ministre devra mettre en place le compte personnel d'activité, parachever la réforme de la formation de 2014, et tenter de relancer l'apprentissage...

Le mercredi 2 septembre vers midi, la nouvelle est tombée. La nomination de Myriam El Khomri par le président de la république au siège du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a été annoncée dans un communiqué de presse. Cette nomination sera en remplacement de François Rebsamen qui a repris son fauteuil de maire de Dijon le 10 août à la suite du décès d'Alain Millot le 27 juillet (ce dernier l'avait remplacé à la mairie de Dijon en avril 2014 lors de son entrée au gouvernement). Myriam El Khomri était secrétaire d'Etat depuis le 26 août 2014. Cette dernière était responsable de la politique de la ville auprès de Patrick Kanner, ministre chargé de la ville, de la Jeunesse et des sports. Elle ne sera pas remplacée. Patrick Kanner conservera seul ce portefeuille. La nouvelle ministre du Travail, âgée de 37 ans, est née au Maroc d'un père marocain et d'une mère bretonne, avait précédemment occupé le poste d'adjointe au maire de Paris chargée de la protection de l'enfance (2008-2011), puis d'adjointe à la politique de la ville et à la sécurité (2011-2014). Son arrivée à deux ans de la présidentielle à ce poste intervient à un moment essentiel: François Hollande a maintes fois répété qu'il faisait de la baisse du chômage la condition d'une éventuelle nouvelle candidature. Mais le ministre sortant laisse derrière lui un lourd bilan, avec un record de 3,55 millions de chômeurs, malgré un léger infléchissement en juillet (- 0,1%).

Dès 19 et 20 octobre, conférence sociale

Annoncée par François Rebsamen peu avant son départ, l'organisation de la conférence sociale des 19 et 20 octobre sera l'un des premiers chantiers de Myriam El Khomri. Lancé par François Hollande en 2012, il s'agira de la quatrième édition de ce grand rendez-vous alors même que ce dernier avait annoncé, lors de ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi, le 19 janvier, qu'il souhaitait mettre fin à ces grand-messes pour privilégier des rendez-vous thématiques... On se souvient que la dernière conférence sociale de juillet 2014 avait été marquée par

d'importantes tensions avec les syndicats et notamment le boycott de FO et de la CGT. Cette conférence avait accouché du projet de la loi dédié au dialogue social dont le texte final vient d'être promulgué le 17 août. François Rebsamen, pour cette nouvelle édition, venait tout juste d'entamer les consultations, mais une fois encore, la participation de FO et de la CGT n'est pas garantie.

Droit du travail : la réforme

Une nouvelle réforme du droit du travail se profile, bien que l'ordre du jour de cette quatrième conférence sociale n'est pas encore connu. Le 30 août, lors de son discours de clôture de l'université d'été du PS à La Rochelle, le Premier ministre a martelé les enjeux. Il avait déclaré qu'"on peut lever les contraintes, tout en protégeant", tout en se défendant de vouloir modifier la durée légale du travail. Manuel Valls souhaite ainsi donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins". Les propositions de la mission dirigée par l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combrexelle, seront connues en septembre.

D'ores et déjà, l'institut Montaigne a donné le ton en mentionnant ce même jour 12 propositions pour "sauver le dialogue social". La sixième proposition s'intitule : "Formuler un principe général de primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail." "Si le salarié refusait la modification d'un élément de son contrat par une disposition de l'accord, alors ce refus impliquera un licenciement pour cause réelle et sérieuse avec des indemnités inférieures aux indemnités classiques", précise l'institut.

A noter que la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juillet 2013 (découlant de la première conférence sociale et de l'ANI) a déjà fait un pas dans ce sens. Elle prévoit que les conditions de mobilité ou, en cas de graves difficultés économiques, de durée du travail et de salaires, fassent l'objet d'un accord d'entreprise et qu'en cas de refus, le salarié puisse se voir licencier pour motif économique. Sans jamais remettre en cause officiellement le CDI, le Premier ministre avait montré son intérêt, il y a quelques mois, pour le "contrat unique" cher au prix Nobel Jean Tirole.

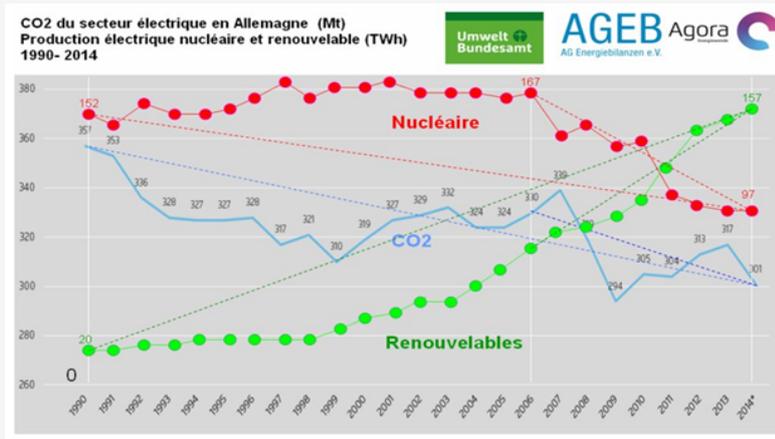
Formation professionnelle et apprentissage

La relance de l'apprentissage figure parmi les autres enjeux qui attendent Myriam El Khomri : en effet, le nombre de contrats a fortement baissé depuis 2013. Les récents coups de pouce (aide au recrutement de 1.000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés, prime de 4.400 euros pour l'embauche de mineur dans les TPE) redresseront-ils la barre ? L'objectif du gouvernement est toujours d'atteindre les 500.000 apprentis en 2017, contre environ 400.000 aujourd'hui. La ministre devra aussi parachever la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014, avec notamment la mise en route du compte personnel de formation (CPF) qui s'avère plus lente que prévu. Selon les chiffres de la DGEFP, à la mi-juillet, 1,6 million de comptes avaient été créés par les salariés du secteur privé et les chômeurs de 16 ans sur un total de 23 millions de comptes prévus. Les organismes de formation attendent des assouplissements dans l'accès aux listes de formation éligibles.

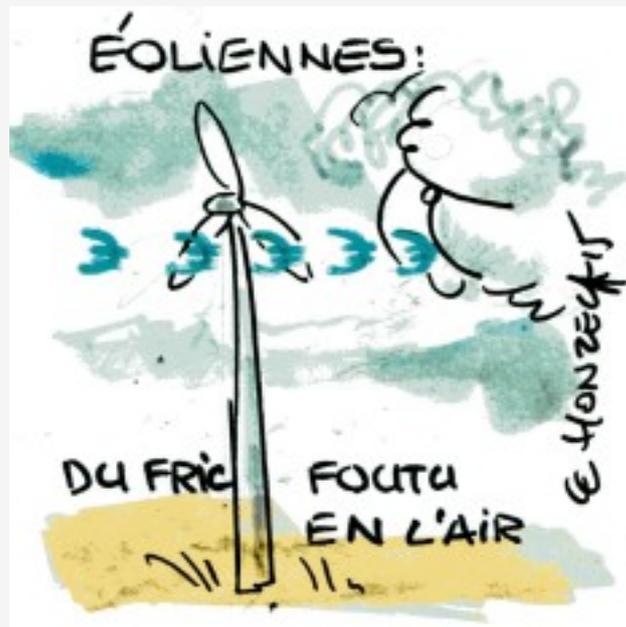
Le CPF sera bientôt englobé dans le compte personnel d'activité créé par la loi sur le dialogue social qui devra regrouper au 1er janvier 2017 les différents comptes existants (CPF, compte pénibilité, compte-épargne temps...). Une concertation sera engagée avec les partenaires sociaux avant le 1er décembre. Les contours de ce compte feront l'objet d'un projet de loi en 2016. Concernant les demandeurs d'emploi, une troisième vague du plan "formations prioritaires" a été lancé en juin : 40.000 places doivent cibler les métiers en tension dans les TPE et PME.



Énergie renouvelable : les dommages collatéraux



Par Michel Gay.



Les dommages collatéraux de l’intermittence des énergies renouvelables (éoliennes et panneaux photovoltaïques) dans le système électrique européen sont dénoncés par l’Académie des Sciences dans un rapport de janvier 2015. Cette institution souligne le manque de réalisme des objectifs de la loi de transition énergétique. Elle craint également que cette politique soit contre-productive, comme l’indique également le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) en janvier 2014, et la Cour des Comptes en juillet 2013.

La loi de transition énergétique prévoit, par exemple, d’installer jusqu’à 19 000 mégawatts (MW) de puissance électrique intermittente d’éoliennes terrestres d’ici 2020 dans le but affiché de réduire la consommation d’énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

Pourtant, le retour d'expérience allemand est édifiant. Il montre l'incapacité des énergies intermittentes à répondre à ces deux finalités. Les émissions de CO₂ par kilowattheure (kWh) électrique produit en Allemagne ont en effet augmenté de 481 grammes (g) en 2010, avant l'arrêt de sept réacteurs nucléaires (en mars 2011) représentant une puissance de 8000 MW, à 490 g en 2014, malgré l'installation de 11000 MW d'éoliennes durant la même période. Ces émissions ont même été de 500 g en 2013. (Voir graphique).

Faut-il rappeler qu'en France, ces émissions de CO₂ sont inférieures à... 70 g / kWh grâce essentiellement au nucléaire ?

Le graphique suivant extrait d'un site « technique » est trompeur sans une observation fine et une comparaison. Il peut faire croire que les émissions de CO₂ diminuent avec la production nucléaire et avec l'augmentation des énergies renouvelables. En réalité les baisses sont liées à la consommation électrique (crise, prix élevé en Allemagne...), mais « l'intensité en CO₂ » par kWh produit est plus élevée d'année en année. Il faut diviser ces chiffres par les productions nettes d'électricité de l'Allemagne de 2011 à 2014 pour le voir... et pour le croire !

Comment le développement d'un système qui augmente les émissions de CO₂ dans un pays comme l'Allemagne, dont plus de la moitié de la production électrique est d'origine fossile, pourrait-il les réduire en France dans un parc de production exempt à plus de 90% d'émission de gaz à effet de serre ?

Le rapport de l'Académie des Sciences mentionne : « Avec 227 tonnes de CO₂ émises par M€ de produit intérieur brut (PIB), la France est l'une des économies parmi les moins carbonées en Europe, la deuxième après la Suède » (grâce à ses barrages hydrauliques).

Ce rapport précise encore :

« On peut noter qu'en Allemagne, la croissance de l'offre intermittente d'électricité d'origine renouvelable a nécessité l'ouverture de nouvelles capacités de production thermique à charbon (13 GW) ainsi que le développement de l'exploitation du lignite conduisant à des émissions accrues de CO₂ et surtout de polluants (oxydes d'azote et de soufre à l'origine des pluies acides...). Ce constat devrait nous inciter à introduire de façon prudente et progressive des énergies qui ne sont ni contrôlables, ni distribuables en fonction des besoins. »

En effet, ce problème du contrôle et de la distribution des énergies renouvelables exige de nouvelles interconnexions. Le rapport Derdevet remis à l'Élysée le 23 février 2015 prévoit une dépense de 700 milliards d'euros dans les dix prochaines années pour la restructuration du réseau de transport et de distribution européen d'électricité. Il indique que plus de 50 000 km de lignes haute et très haute tension seront nécessaires, afin de permettre la pénétration des 37% d'énergie intermittentes programmées.

Une politique énergétique impossible ?

L'acceptabilité sociale de ces gigantesques dépenses pose une lourde hypothèque sur la faisabilité de cette politique énergétique dont le risque est de se doter d'une puissance installée intermittente considérable, tout en étant régulièrement privé de courant selon les caprices de la météo.

De plus, **France Stratégie** indique que les hypothèses sur lesquelles repose la politique énergétique du système électrique européen se sont révélées fausses dès le lancement du « paquet climat énergie ».

Une autre hypothèse n'a, semble-t-il, même pas été imaginée par l'Europe : les énergies de demain pourraient ne pas être intermittentes... mais nucléaires.

L'argent public destiné à notre politique énergétique est massivement employé à résoudre la quadrature du cercle en tentant de rendre durable ce qui est intermittent. Quantité de mécanismes dévoreurs de subventions publiques s'y emploient (valorisation de la « capacité », mécanisme d'effacement, ou de vaines et coûteuses tentatives de stockage (MYRTE en Corse, par exemple).

Comme si l'intermittence était une fatalité ! Le principe de réalité disqualifiera peu à peu cet incroyable échafaudage destiné à valoriser des énergies renouvelables intermittentes et inefficaces.

Cette « révolution verte » pourrait laisser à l'Histoire deux souvenirs étranges :

- celui d'une génération fascinée par des « moulins à vent géants » et des « miroirs noirs », sans avoir déterminé au préalable son intérêt,
- celui d'une majorité d'élus éblouis par le puissant phare d'une campagne publicitaire d'une ampleur inégalée pour un produit « miracle ».

Les dommages collatéraux sociaux, humains et financiers du développement des énergies renouvelables seront douloureux pour les Européens pendant encore plus de vingt ans (à cause des contrats déjà engagés), mais le démontage des éoliennes et des panneaux photovoltaïques, au moins, promet de l'emploi... pendant quelques mois.



It's a wonderful world...



C'est la rentrée, l'un de ces précieux moments où nous revoilà enclins à prendre de bonnes résolutions... Ne plus noter les tâches prioritaires sur des post-it qui s'envolent au premier courant d'air, créer une arborescence de classement des courriels importants, réaliser des présentations PowerPoint de moins de 12 slides, faire ou refaire du sport...

D'ailleurs les technologies sont aujourd'hui prêtes à nous aider à maintenir ce cap. Déjà, les heureux possesseurs d'une montre connectée et bourrée de capteurs, peuvent suivre à chaque instant leur rythme cardiaque mais aussi,

connaître le nombre de calories perdues pendant les interminables réunions ou lors des séances de shopping, le tout sans perdre de vue l'entrelacement de leurs courbes biorythmiques. Ajoutez une paire de lunettes 4G et vous voilà capable de transmettre à la postérité numérique, jusqu'aux plus insignifiants moments du quotidien voire, des instants plus torrides, à l'instar des protagonistes du navet hollywoodien Sex Tape sorti au printemps dernier.

« You ain't seen nothing yet! » se plaît à répéter Sir Tim Berners-Lee, l'inventeur des principes qui ont donné naissance au World Wide Web et nous n'avons encore rien vu de la révolution portée par... l'Internet des objets. Grâce aux puces RFID qui pourraient demain fleurir jusque sur les emballages des plats cuisinés, voilà notre paire de lunettes capable de calculer la charge calorique des encas peuplant le réfrigérateur. Dans le même temps, la montre connectée remodèle le footing du week-end pour éliminer ce surplus de calories, envoyant le tracé du parcours sur le smartphone de l'heureux consommateur guidé et suivi en temps réel par le GPS intégré.

Et ce bonheur promis est garanti sans rupture de stock. Qu'un plat cuisiné disparaisse des rayonnages et le réfrigérateur l'ajoute à la commande transmise par Internet bien sûr, au service de livraison des courses à domicile. Le lave-linge fera de même pour l'assouplisseur dont le niveau est en baisse... tandis que l'écran plat du salon suggère de lire le dernier roman primé qui sera instantanément joint à la lessive et aux surgelés sans clic grâce à la reconnaissance vocale. Le bonheur, je vous dis... ou, peut-être, une insoutenable légèreté du non-être ?

Dans un ailleurs plus prosaïque, l'Internet des objets revêt une utilité bien réelle : celle qui conduit à l'usine connectée. Ce que des techniques – kaizen, lean, six-sigma – conduisant à des procédures parfois lourdes et pas toujours bien acceptées, ont initié ici et là, les équipements communicants, les puces à lecture sans contact et le Big Data vont le généraliser et le mettre à la portée de toutes les organisations quelle que soit leur taille – TPE, PME, ETI... – et leur forme juridique. Les robots et les automatismes massivement communicants permettent déjà aux entreprises qui les ont adoptés, de connaître et d'analyser en temps réel tant l'effet des processus en cours que la manière dont ils se déroulent.

Dans l'Industrie du Futur, les tâches répétitives, la transmission et la collecte de données revient aux machines, l'analyse et donc, l'intelligence à l'humain. A ce titre, l'internet des objets est une pièce maîtresse de la révolution technologique qui est en marche. **France Stratégie**, organisme de réflexion, d'expertise et de concertation dépendant du Premier ministre, lui a consacré une note d'analyse intitulée "Demain, L'internet des objets" qui en éclaire les jalons avec brio.

Thierry Pigot

Rédacteur en chef du magazine Jautomatise depuis la rentrée



Droit du travail: l'UPA pour une simplification mais contre la priorité aux accords d'entreprise

Entreprise Par AFP, publié le 03/09/2015 à 18:42, mis à jour à 18:42



Paris, 3 sept 2015 - L'UPA (artisans) s'est opposée jeudi à la "surenchère" sur la réforme du droit du travail consistant à vouloir donner la priorité aux accords d'entreprise, rappelant que la plupart des TPE et PME ne pouvaient pas négocier un accord en interne, faute de représentant du personnel.

"L'UPA s'oppose à la surenchère actuelle consistant à souhaiter que l'essentiel de la réglementation du travail soit définie au sein des entreprises et que celles-ci puissent déroger à des accords de branche, voire à la loi", indique-t-elle dans un communiqué, tout en se disant en faveur d'une "simplification du droit du travail".

"Faut-il rappeler que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et ne sont pas en mesure de négocier un accord interne" poursuit l'organisation.

Malgré l'obligation légale, 40% des entreprises de plus de 10 salariés n'ont aucune instance de représentation du personnel, et les deux-tiers entre 11 et 20 salariés, ce qui empêche les négociations en interne.

"Il serait totalement absurde de confier à la négociation d'entreprise le soin de définir l'essentiel de l'organisation du travail, en excluant du même coup l'immense majorité des entreprises", poursuit l'UPA.

"Cette solution reviendrait à disqualifier les TPE et les PME face à quelques grosses entreprises qui seules seraient en mesure d'adapter le droit du travail à leur profit", estime-t-elle.

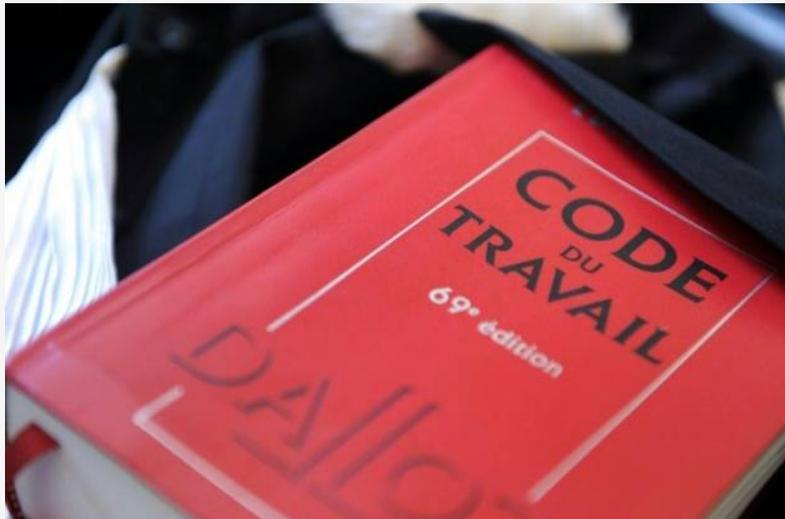
La réforme du droit du travail est un des sujets phares de la rentrée et l'un des prochains chantiers du gouvernement.

Alors que le Premier ministre Manuel Valls doit recevoir en septembre un rapport de l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combrexelle sur le sujet, le think tank Terra Nova, proche du PS, et le libéral Institut Montaigne préconisent de faire primer les accords d'entreprise sur le Code du Travail, ce que demande le Medef.



Code du travail : les Français veulent une réforme

Selon un sondage Odoxa, les Français sont très majoritairement favorables à une réforme du code du travail et à la création d'un contrat de travail "plus flexible".



Selon ce sondage, les Français veulent plus de flexibilité mais sont opposés à l'idée de laisser les entreprises embaucher et licencier "plus facilement". (AFP Photo/Archives / FRED TANNEAU / STR) Selon ce sondage, les Français veulent plus de flexibilité mais sont opposés à l'idée de laisser les entreprises embaucher et licencier "plus facilement". (AFP Photo/Archives / FRED TANNEAU / STR)

Selon cette enquête publiée ce jeudi 3 septembre pour "BFM Business", "Challenges" et Aviva Assurance, 75% des personnes interrogées se disent pour "une réforme du code du travail" et 64% à "la création d'un contrat de travail plus flexible". Ils jugent à 57% que rendre plus flexible le contrat de travail faciliterait la création d'emplois.

Sur ces réformes, les clivages partisans ne sont pas très marqués : ainsi 74% des sympathisants de gauche et 77% des sympathisants de droite sont pour une réforme du code de travail. L'idée de créer un contrat de travail plus flexible rencontre l'approbation de 58% des sympathisants de gauche et de 71% des sympathisants de droite.

En revanche, 57% des Français se montrent opposés à "la possibilité pour les entreprises d'embaucher et de licencier plus facilement". Sur ce point les préférences partisans sont plus sensibles (65% sont contre à gauche, seulement 46% à droite). Pour mener des réformes économiques et sociales efficaces en termes d'emploi, une forte majorité de Français (66%) fait davantage confiance à la négociation entre syndicats et patronat qu'à l'Etat et au Parlement.

Lors de l'université d'été du PS à La Rochelle, Manuel Valls a réaffirmé sa volonté de "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation du travail". Selon le Premier ministre, "nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins".

"Il faut bien sûr écouter les salariés à travers les organisations syndicales mais écouter aussi les entreprises", a abondé ce jeudi la nouvelle ministre du Travail, Myriam El Khomri, rappelant la

"feuille de route fixée" par François Hollande et Manuel Valls : "réformer en protégeant les salariés, tout en trouvant les moyens d'une efficacité économique".

Pour avancer sur ce chantier, très sensible à gauche et pour les syndicats, le gouvernement dispose déjà de plusieurs contributions, dont celles de deux groupes de réflexion ("think tank"), l'institut Montaigne (présenté comme libéral) et Terra Nova (proche du PS), qui proposent d'évoluer vers un code du travail "à la carte", en donnant la main aux accords de branches et d'entreprise. La mission dirigée par l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combrexelle, doit rendre ses propositions d'ici la fin septembre.

En juin, l'ancien garde des Sceaux, Robert Badinter et le professeur de Droit, Antoine Lyon-Caen avaient eux aussi dénoncé la complexité de la législation du travail en France et avancé une série de principes devant rendre au contrat de travail "clarté et crédibilité". En quarante ans, le Code du travail, retouché en permanence, est passé "d'environ 800 articles" à "plus de 8.000" articles et cas de jurisprudences, au point d'être "devenu illisible", avait alors expliqué l'ancien ministre. L'empilement des textes "crée une angoisse chez les petits entrepreneurs", "nuisible" à l'emploi, avait-il estimé.

L'enquête a été réalisée les 27 et 28 août par internet auprès d'un échantillon de 1.003 personnes majeures (méthode des quotas).

Réagir 38 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0